



Décembre 2023

Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne

Rapporteuses

Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne

Définir collectivement de nouvelles mesures pour éclairer autrement les politiques publiques

Deuxième assemblée de la Région Bretagne, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est un acteur essentiel de la démocratie participative. Il est composé d'hommes et de femmes issus d'horizons divers, qui représentent tous les courants de la société civile organisée et se réunissent pour débattre et construire.

Par sa composition pluraliste et ses méthodes de travail participatives, le CESER émet des propositions originales en prise directe avec les préoccupations des citoyens et des citoyennes. Instance consultative, il est un partenaire des élus régionaux et un outil d'aide à la décision politique. Ses avis et travaux éclairent et enrichissent l'élaboration des politiques publiques.

Les avis et travaux du CESER sont publics, disponibles en ligne et largement diffusés sous différentes formes. Ils peuvent faire l'objet d'une présentation publique par les rapporteurs, sur demande adressée au Président du CESER.

Pour mieux connaître le CESER et suivre son actualité, consultez le site ceser.bretagne.bzh

Ce rapport a été présenté par les rapporteuses devant l'assemblée du CESER réunie en session plénière le 4 décembre 2023. Les interventions en séance des membres du CESER sont intégrées en fin de rapport.

Ce rapport fait suite à un premier rapport proposé par les référent·es en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique du CESER de Bretagne : « **Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne** - État des lieux et premières orientations générales » - (juin 2022) - Rapporteuses : Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC CHARRIER



Avant-propos

L'effondrement de la participation citoyenne interroge le monde politique.

Comment interpréter cette abstention massive lors des élections alors que les crises se succèdent, que les informations n'ont jamais circulé avec autant de facilité, de rapidité, et qu'à contrario les passions se déchaînent sur les réseaux pour débattre des défis sociaux, environnementaux et géopolitiques du XXI^{ème} siècle ?

La Bretagne n'échappe pas à cette tendance, malgré une situation économique plutôt plus favorable que dans beaucoup d'autres régions. Encore une fois se vérifie la pertinence du vieil adage « l'argent ne fait pas le bonheur ».

C'est dans cet état d'esprit que le Président du Conseil régional a saisi le CESER en octobre 2021, afin de doter la région d'un nouvel indicateur permettant de « *lui donner les moyens de mieux comprendre et mesurer l'état de santé ou la richesse durable de la Bretagne* ».

Dans son rapport préparatoire « *Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne* » en réponse à la requête du Président de région, le CESER pointait les prérequis indispensables à la mise en place de cette démarche évaluative et l'importance de :

- Définir la notion de bien-être, les objectifs de la mesure et du processus de construction d'un indicateur ;
- Garantir la durabilité du portage des indicateurs ;
- Construire une démarche partenariale, construite avec les citoyens ;
- Allouer les moyens (humains et financiers) nécessaires à la démarche et à son appropriation ;
- Réaliser un diagnostic précis de la situation de départ pour permettre l'évaluation ;
- S'intéresser aux démarches et outils existants pour ne pas tout réinventer ;
- S'obliger à la plus large transversalité.

En décembre 2022, le Président donnait carte blanche au CESER pour qu'il poursuive ce travail en tenant compte de ses propres interrogations et préconisations. Par la présente étude, notre assemblée choisit de proposer la construction d'un outil de consultation citoyenne qui permettra de définir collectivement les notions de bien-être et de bien vivre en Bretagne.

Dans ce rapport, le CESER s'attache à démontrer que les préoccupations, autant que les réponses apportées, ne sauraient être universelles ni moyennisées. C'est au plus près des habitants que les questionnements devront être posés. Les données collectées et publiées devront respecter scrupuleusement leur pluralité. La mise en lumière de tous les habitants, au travers d'une représentation fidèle de leur diversité, leur complexité, leurs particularités

sociales, sociétales, territoriales, doit permettre, sous réserve de n'exclure personne de la photographie, d'éclairer les décideurs politiques sur les attentes de la société régionale.

Forts d'une meilleure re-connaissance de leurs concitoyens, et garants des seuils de soutenabilité d'une société harmonieuse (respectant un plancher social et un plafond environnemental), les responsables politiques volontaires pourront mettre en œuvre les conditions d'amélioration **du bien-être et du bien vivre ensemble, partout en Bretagne.**

Après plusieurs mois de réflexion, de débats et d'écriture, nous arrivons donc au terme de cette étude construite par un collectif animé du même désir d'appropriation du bien vivre en Bretagne.

Des intervenants nous ont permis au travers d'auditions, de consultations et d'entrevoir l'étendue et la complexité du sujet. Nous les remercions ainsi que les référents suivi-évaluation pour ce travail assidu et la qualité de nos échanges toujours constructifs et respectueux.

Enfin, et pour conclure, il nous tient particulièrement à cœur de saluer la qualité du travail de Nolwenn ROBIC, sa disponibilité et son implication à nos côtés. Qu'elle reçoive nos remerciements appuyés et chaleureux !

Les rapporteures : Brigitte LE CORNET et Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER

Membres du CESER en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique :

Stéphane CRÉACH	Comité régional CGT de Bretagne
Marie-Pascale DELEUME	Association Eau et rivières de Bretagne
Brigitte LE CORNET	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne
Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER	Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
Marie-Martine LIPS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)
Sylvie MAGNANON	Bretagne Vivante – SEPNB
Catherine MAILLARD	Union régionale CFE-CGC Bretagne
Thierry MERRET	Personnalité qualifiée
Yannick MORIN	Comité régional olympique et sportif (CROS)
Patrice RABINE	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC)
David RIOU	Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne
Pierrick SIMON	Coordination régionale CGT-FO de Bretagne
Emmanuel THAUNIER	Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne
Martial WESLY	Comité régional de la fédération bancaire française

Avec l'aimable participation de :

Michel RENAULT, enseignant-chercheur à l'Université de Rennes 1

Accompagnement technique :

Nolwenn ROBIC, chargée du suivi et de l'évaluation de l'action publique
Fernande LE GALL, assistante

Sommaire

Introduction	1
---------------------	----------

Chapitre 1	7
-------------------	----------

Développer des indicateurs alternatifs au PIB : oui, mais comment ?

Les choix du CESER

1. Pour une démarche centrée sur le bien-être et le bien vivre ensemble, partout en Bretagne : la construction d'un référentiel partagé	8
2. Pour une démarche participative et partenariale, condition de pertinence et de pérennité	13
3. Pour une démarche d'observation de la diversité des situations individuelles et territoriales, à essayer en région	16
4. Pour la création d'outils de décision publique s'inscrivant dans le fonctionnement des institutions de manière durable et régulière	18

Chapitre 2	21
-------------------	-----------

Pour une démarche partenariale de mesure du bien-être et du bien vivre en Bretagne

1. Une démarche partenariale associant les citoyen·nes dans leur diversité	21
2. Une démarche en plusieurs étapes	23
2.1. Le lancement de la démarche	25
2.2. L'identification des composantes du bien vivre sur les territoires	25
2.3. La recherche et la construction de nouvelles mesures	26
2.4. La présentation et la mise en débat de « regards statistiques et citoyens »	28
2.5. L'institutionnalisation et l'essaimage de la démarche	29
3. Quelques points d'attention	29

Conclusion	31
-------------------	-----------

Bibliographie indicative	33
---------------------------------	-----------

Remerciements	35
----------------------	-----------

Annexes	36
----------------	-----------

Annexe 1 : Lettre de saisine du Président du Conseil régional de Bretagne	36
---	----

Annexe 2 : Indicateurs proposés à l'issue de l'expérimentation IBEST	38
--	----

Interventions en séance plénière	39
---	-----------

Table des matières	43
---------------------------	-----------

Introduction

En octobre 2021, le Président du Conseil régional a saisi le CESER de Bretagne de deux sujets : l'un portant sur l'élaboration « d'un nouvel indicateur économique alternatif » et l'autre relatif à la « participation citoyenne ».¹

Le CESER a répondu à la saisine sur la participation citoyenne dans une étude publiée en avril 2023, [« Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne »](#).

Sur la construction d'un indicateur alternatif, notre instance a travaillé, conformément à la lettre de saisine du Président du Conseil régional, en deux temps :

- D'abord avec la publication d'un état des lieux et de premières orientations générales en juin 2022 [« Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne »](#) visant à préciser les objectifs, les finalités, ainsi que les conditions de réussite de la construction d'un indicateur alternatif en Bretagne.
- Ensuite avec cette seconde contribution, dans laquelle nous proposons au Conseil régional d'engager une démarche collective de définition d'indicateurs régionaux de bien-être et de bien vivre.

Cette seconde contribution intervient après un échange du bureau du CESER avec le Président du Conseil régional en décembre 2022. Celui-ci a alors exprimé le souhait que le CESER poursuive son travail en répondant lui-même aux questionnements formulés dans sa première contribution (relatifs à l'objet de la mesure, à ses objectifs, ses finalités, ses destinataires, ses conditions de construction, d'interprétation et de diffusion) et en formulant au Conseil régional des propositions opérationnelles et une méthodologie de travail.

Une première question a conditionné la poursuite de ce travail : est-il pertinent aujourd'hui de développer de nouveaux outils de mesure en région afin de faire évoluer l'action publique ? Sur ce sujet, les membres du CESER ont exprimé un avis unanime : oui !

Depuis les années 1970, les critiques à l'égard du PIB se sont multipliées². Le constat est fait que l'analyse du seul PIB ne suffit plus à appréhender les évolutions du bien-être de la population³ et que cet indicateur est porteur d'une logique d'accumulation du capital,

¹ La lettre de saisine du Président du Conseil régional est en annexe de cette étude.

² Une bibliographie indicative est publiée à la fin de cette contribution.

³ Selon le « paradoxe d'Easterlin » mis en évidence par Richard Easterlin en 1974, au-delà d'un certain seuil, la poursuite de la hausse du PIB par habitant ne se traduit pas nécessairement par une hausse du niveau de

ignorant largement les richesses⁴ non marchandes et les limites sociales et environnementales.

Partant de là, la nécessité de définir autrement les richesses non monétaires que l'on veut mesurer est affirmée. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus indispensable de changer de paradigme et de construire de nouvelles boussoles pour repenser notre bien-être et nos modes de vie dans un contexte de transitions.

Le CESER de Bretagne a appelé le Conseil régional dans ses études récentes, à placer la qualité de vie de tou·te·s, sur tous les territoires, générations actuelles comme générations futures, au cœur du projet pour la Bretagne. Relais des préoccupations citoyennes, le CESER encourage depuis plusieurs années le Conseil régional dans le développement d'indicateurs de bien-être et de qualité de vie, intégrant davantage la réalité vécue et les inégalités ressenties par les personnes⁵.

Comme le CESER l'a mis en évidence dans sa première contribution⁶, il existe en Bretagne de nombreux indicateurs et observatoires des réalités régionales. Toutefois, ces outils n'ont jamais donné lieu à une présentation synthétique et régulière de nature à éclairer et faire évoluer les prises de décision des élu·es du Conseil régional, à la manière du PIB.

La pertinence de cette recherche de nouvelles mesures étant établie, le CESER s'est nourri des démarches et des indicateurs construits sur les territoires en France et en Europe, pour en peser les avantages et inconvénients, et proposer au Conseil régional une démarche sur mesure.

Cette étape a présidé à une série de choix qui porte sur les finalités de la mesure, son objet et sa terminologie, ainsi que sur les partenaires avec lesquels la construire.

• Les finalités de la mesure

Le CESER est favorable au développement d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer de manière précise l'action de l'institution régionale, ainsi que ses impacts. Il s'efforce d'y contribuer au travers de ses avis sur les politiques régionales. Cependant, la saisine du Président du Conseil régional le conduit à proposer ici une démarche d'une autre nature : il s'agit de suggérer la construction en région d'un dispositif permettant de mieux définir et orienter les politiques publiques en favorisant une meilleure appréhension des besoins et des souhaits de la population dans sa diversité et dans son évolution à travers le temps. Dans

bonheur individuel. Les cartes comparatives de l'indice de santé sociale et du PIB des régions de France en attestent.

⁴ Le terme de richesse désigne ici les richesses monétaires et non monétaires.

⁵ CESER de Bretagne, [Vers un projet de développement durable de la Bretagne, trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions](#), octobre 2017 ; CESER de Bretagne, [\(Re\)faire société, Contribution du CESER de Bretagne au grand débat national](#), mars 2019

⁶ CESER de Bretagne, [Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne. État des lieux et premières orientations générales](#), juin 2022

certains territoires de Bretagne, un mal-être s'exprime, malgré des indicateurs, tels que le PIB, plutôt favorables : comment l'appréhender, le comprendre et y adapter les politiques publiques ?

Le CESER propose donc dans cette contribution de développer une démarche d'observation et de mesure du bien vivre des habitant-es et non de suivi ou d'évaluation des politiques publiques du Conseil régional de Bretagne.

Cette démarche a une triple finalité, il s'agit de :

- Faire dialoguer les citoyen·nes, acteurs et élu·es régionaux pour définir collectivement un référentiel partagé des conditions du bien-être et du bien vivre en région ;
- D'améliorer cette observation en région par l'identification d'une sélection d'indicateurs pertinents pour le territoire, et par la création de connaissances nouvelles sur des réalités méconnues des territoires au travers de la réalisation d'enquêtes auprès de la population ;
- De favoriser l'évolution de l'action publique en région par la publication annuelle de ces données en amont du processus budgétaire.

L'outil, ainsi construit, serait à destination des collectivités de Bretagne (élu·es comme agent-es), des acteurs de la société civile et des citoyen·nes. Il devrait, en un nombre réduit d'indicateurs et de données, offrir une vision de la diversité des situations des habitant-es et des trajectoires à l'œuvre à l'échelle régionale et infrarégionale. Selon les indicateurs retenus une comparaison entre régions françaises sera possible, mais cela n'est pas l'objectif premier de cette démarche.

• L'objet et la terminologie de la mesure

Dans sa lettre de saisine, le Président du Conseil régional interrogeait le développement de mesures permettant d'analyser « *la réalité bretonne* », « *l'état de santé* », « *la richesse durable* », la « *qualité et la durabilité* » du développement de la Bretagne, tout comme « *les préoccupations* » et « *les conditions [d'] épanouissement* » des citoyen·nes.

Face à ces différentes terminologies, le choix du CESER s'est porté sur l'observation et le suivi du « *bien-être et du bien vivre, ensemble et partout en Bretagne* ». Pourquoi ? Parce que ces notions simples, sur lesquelles s'appuient une floraison d'initiatives depuis plusieurs années, permettent d'appréhender de manière transversale la pluralité des conditions nécessaires au développement humain (travail, loisirs, cadre de vie, santé, lien social, démocratie, etc.) et ce de manière très concrète et évocatrice pour chacun·e des citoyen·nes à l'échelle individuelle comme collective⁷.

⁷ Sources : Éloi Laurent, Introduction. Le bien-être en trois dimensions, Revue de l'OFCE, vol. 145, n° 1, 2016, pp. 5-9 ; Florence Jany-Catrice, La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires ? Revue de l'OFCE, vol. 145, no. 1, 2016, pp. 63-90 ; Valérie Fargeon, Pierre Le Quéau, Anne Le Roy, Claudine Offredi & Fiona Ottaviani, IBEST, Construction et représentation des indicateurs d'un bien être soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise, Rapport final, janvier 2016.

Dans cette contribution, le CESER retient une définition du bien vivre désignant d'une part l'accès à un bien-être individuel physique, mental et émotionnel, et d'autre part, à une certaine qualité de vie, dépendante de dimensions collectives et objectivables. Cette notion fait écho au concept latino-américain de *buen vivir* évoquant des principes d'équilibre et d'harmonie entre la communauté et l'individu et entre l'être humain et la nature.

Ces notions permettent d'élargir la vision des richesses en incluant des dimensions non monétaires, et en intégrant les problématiques de soutenabilité. Le bien-être des générations actuelles et à venir ne peut prospérer que dans un « *espace sûr et juste pour l'humanité* » selon les termes de l'économiste Kate Raworth, c'est-à-dire un espace assurant à toutes un plancher social et respectant des limites environnementales⁸.

- **Les acteurs à associer à la définition de la mesure**

Pour le CESER, la définition de nouveaux indicateurs ne peut pas être une prérogative d'expert-es tant elle implique des choix de société et requiert la parole des citoyen·nes dans leur diversité. Ce processus constitue une opportunité précieuse d'engager le dialogue au sein de la société sur « ce qui compte », dans un contexte de crise de confiance institutionnelle. Comme l'évoquait le Président du Conseil régional, dans sa lettre de saisine, « *il ne peut y avoir en région deux Bretagnes qui ne se parleraient plus [...], celle des institutions et celle des citoyens* ».

Le CESER propose donc dans cette contribution une démarche largement partenariale et participative, qui s'inscrit directement dans le prolongement de ses travaux sur la participation citoyenne en région⁹.

Notons que le terme de « citoyen·nes », désigne dans cette étude, l'ensemble de la population vivant en Bretagne, sans se restreindre aux personnes jouissant de droits civils et politiques, notamment du droit de vote.

La démarche que propose le CESER s'inscrit dans une dynamique globale. Le mouvement en faveur de la définition de nouveaux indicateurs de richesse a donné lieu à de nombreux travaux académiques et à une grande diversité d'initiatives. De même que l'affirmation du PIB comme un indicateur hégémonique s'est inscrite dans le temps, la définition et l'institutionnalisation d'un petit nombre de nouveaux indicateurs de richesse à même de relativiser l'importance du PIB participent d'un long processus.

La création parallèle de la Commission Stiglitz, Sen, Fitoussi et du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) en 2008, ou encore l'adoption de la loi Sas en avril 2015 ont été

⁸ Kate Raworth a inventé la théorie du donut, dont nous reparlons plus loin dans cette contribution

⁹ CESER de Bretagne, [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne](#), avril 2023.

différentes étapes majeures d'un processus, encore inabouti, de définition de nouveaux indicateurs de richesse à l'échelle nationale¹⁰.

L'échelle territoriale s'est affirmée comme un espace pertinent « *de diagnostic, de débat public et d'action autour de la question du bien-être territorial et de ses indicateurs* »¹¹. De nombreuses expériences plus ou moins heureuses et transformatives ont été engagées localement depuis les années 2000¹². Cette dynamique ne s'est pas épuisée, elle s'est enrichie et renouvelée.

Pour la réalisation de cette contribution, des échanges ont permis de prendre connaissance d'un grand nombre d'initiatives dans les territoires métropolitains et régionaux : à Grenoble, Lille, Rennes, Lyon, Bruxelles, en Hauts-de-France, Occitanie, etc.¹³. Certaines prennent appui sur les 17 objectifs du développement durable (ODD), portés par l'ONU, d'autres se fondent sur les travaux autour du Donut de Kate Raworth, d'autres encore s'appuient, comme la démarche que nous proposons, sur des objectifs et des référentiels co-construits avec la population autour des notions de bien-être et de bien vivre. Ces initiatives, loin de s'opposer, se nourrissent mutuellement¹⁴. Depuis 2018, un Forum international pour le Bien vivre permet aux porteurs de ces initiatives d'échanger ensemble pour capitaliser sur ces démarches et passer à l'action.

Ces expérimentations locales participent déjà à enrichir et transformer l'action publique. Elles proposent de nouveaux cadres et outils d'observation et d'aide à la décision, qui pourront peu à peu s'affirmer comme des compléments indispensables au PIB, de nouvelles boussoles pour élaborer des trajectoires partagées.

Nous espérons que la Région Bretagne, volontaire pour le développement de nouveaux outils de gestion, de suivi et de pilotage dans un contexte de transition socio-écologique, s'engagera dans la démarche proposée dans ce rapport.

¹⁰ Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, E. Stiglitz, A. Sen, J-P. Fitoussi, septembre 2009 ; [Loi visant la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques](#), avril 2015. Lire aussi D. Meda, [Promouvoir de nouveaux indicateurs de richesse : histoire d'une « cause » inaboutie](#), juin 2020.

¹¹ Florence Jany-Catrice, [La mesure du bien-être territorial. Travailler sur ou avec les territoires ?](#) 2016 ; Monica Brezzi, Luiz de Mello & Éloi Laurent, [Au-delà du PIB, en-deçà du PIB : Mesurer le bien-être territorial dans l'OCDE](#), 2016

¹² L'Association des Régions de France y a même travaillé à partir de 2009, et a publié un rapport en 2012 [« Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs »](#)

¹³ Plusieurs de ces initiatives sont présentées dans cette contribution

¹⁴ La théorie du donut utilise le référentiel des ODD, et les indicateurs qui y sont adossés peuvent être mobilisés en dehors du référentiel ODD. Autre exemple : des éléments de la théorie du donut ont été utilisés à Grenoble dans la démarche de bien-être soutenable et territorial préexistante pour l'enrichir d'une réflexion sur les seuils de soutenabilité.

Développer des indicateurs alternatifs au PIB : oui, mais comment ? Les choix du CESER

Traversé par des controverses politiques, scientifiques et techniques, le développement d'indicateurs alternatifs au PIB a donné naissance, en France, à une multiplicité de démarches et d'indicateurs distincts.

Les divergences s'expriment sur la terminologie empruntée (qualité de vie, bien-être, développement durable, etc.), sur le processus décisionnel (démarche plus ou moins partenariale), sur le type d'indicateurs retenus (tableaux de bord *versus* indicateurs synthétiques), sur le type de données mobilisées (données d'enquête ou données administratives), ou encore sur le bien-fondé d'agréger ensemble des composantes monétaires, environnementales et sociales, etc.

Plusieurs choix importants président donc à la définition de nouvelles mesures régionales. Comme cela nous a été demandé, nous avons opéré des arbitrages que nous explicitons dans ce chapitre.

Dans le même temps, certains débats semblent devoir être dépassés : plutôt que d'opposer différents types d'outils dans la quête vaine d'un indicateur parfait, l'enjeu est surtout pour le CESER de repenser leur complémentarité et leur mise en cohérence.

Plutôt que de définir des indicateurs, l'objectif consiste pour le CESER à proposer une démarche de construction, d'appropriation et de valorisation de nouvelles mesures. Il s'agit ainsi de développer une culture commune de l'observation sur le territoire au travers d'un cadre d'analyse partagé¹⁵.

¹⁵ Auditions de Fiona Ottaviani, docteur en économie à la Grenoble Ecole de Management, le 12 mai 2023 et de Félicien Pagnon, chercheur à l'Université Paris-Dauphine, le 23 juin 2023.

1. Pour une démarche centrée sur le bien-être et le bien vivre ensemble, partout en Bretagne : la construction d'un référentiel partagé

S'inspirant de la démarche développée dans la Métropole de Grenoble depuis plusieurs années, et de celle engagée dans la Métropole de Lille plus récemment (voir encadré), le CESER propose de construire en région un **cadre partagé d'observation des réalités territoriales** autour des notions de « *bien-être et de bien vivre ensemble et partout en Bretagne* » et en intégrant le concept de « *seuils de soutenabilité* ».

La définition d'un **référentiel commun** par l'analyse et l'identification des composantes du bien vivre sur le territoire régional apparaît comme une **première étape indispensable** à l'identification d'indicateurs territoriaux. Ce cadre pourra durablement être mobilisé pour observer les évolutions territoriales, ainsi que pour définir, évaluer, réinterroger ou réorienter les politiques publiques.

Le CESER a choisi d'ancrer la construction de nouvelles mesures à l'observation **du bien-être et du bien vivre** en région.

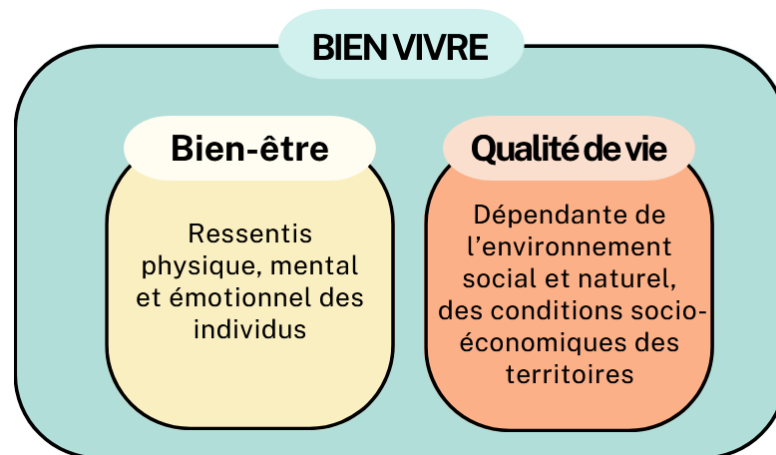
Ces notions intuitivement simples à comprendre et largement mobilisées ne sont pas encore parvenues à une conceptualisation très stable¹⁶. Pour le CESER, bien vivre c'est accéder :

- D'une part, à un bien-être individuel ressenti, physique, mental et émotionnel ;
- D'autre part, à une certaine qualité de vie dépendante de dimensions collectives et objectivables, telles que l'environnement social et naturel, ainsi que les conditions socio-économiques des territoires.

Subjective, la perception du bien-être dépend de l'environnement personnel, de l'histoire et des parcours de chacun ; tout comme le contexte socio-économique influe sur l'appréhension collective du bien vivre dans un territoire à une époque donnée.

¹⁶ Sur ce sujet lire : Valérie Fargeon, Pierre Le Quéau, Anne Le Roy, Claudine Offredi & Fiona Ottaviani, [IBEST, Construction et représentation des indicateurs d'un bien être soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise, Rapport final](#), janvier 2016, et les actes du [séminaire thématique sur la mesure du bien-être organisé par le service connaissance du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'INSEE avec l'aide des agences d'urbanismes régionales](#), du 10 octobre 2023.

Figure 1 : Le bien vivre selon le CESER de Bretagne



Réalisation : CESER de Bretagne, à partir de la présentation d'Anne-Lise Bernard, AURAV, Séminaire thématique sur la mesure du bien-être, octobre 2023.

Cette expression de bien vivre trouve par ailleurs un écho dans le concept « **buen vivir** », inscrit dans les constitutions de l'Équateur et de la Bolivie et qui désigne une relation d'harmonie et d'équilibre entre des dualités multiples (individu-communauté, humanité-nature, matériel-spirituel, etc.)¹⁷.

Ces notions présentent plusieurs avantages :

- Bien que complexes, elles sont immédiatement évocatrices pour tout un chacun ; elles renvoient à des **réalités concrètes, à du vécu** ;
- Elles permettent de recentrer l'action publique sur les besoins des citoyen·nes et de se placer dans une logique de **développement des « capacités »** (les possibilités pour un individu d'être et d'agir en fonction de ses propres objectifs, selon la théorie d'Amartya Sen) ;
- Elles rendent possible l'articulation entre les problématiques individuelles et collectives ;
- Elles permettent de dépasser les approches sectorielles, dites « en silo », pour penser les politiques publiques de manière **transversale**, en décroissant les champs économiques, sociaux et environnementaux ;
- Enfin leur évolution est largement déterminée par des facteurs objectifs sur lesquels les **politiques publiques peuvent agir** : lien social, santé, éducation, transports, environnement, emploi, espaces naturels, engagement citoyen, culture, etc.

Le Conseil régional utilise ces notions de manière plus ou moins explicite dans ses politiques. Son dispositif d'accompagnement des territoires, s'intitule ainsi « *Bien vivre partout en Bretagne* »¹⁸. Le CESER, quant à lui, a mobilisé la notion de « *bien-être* » cette année, au

¹⁷ Sur ce sujet vous pouvez découvrir [le témoignage de Pablo Solón](#), homme politique de Bolivie ou lire son article [Le « buen vivir » une autre vision du monde](#), publié dans la revue Projet n°362, février 2018.

¹⁸ <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/bien-vivre-partout-en-bretagne-2022-cohesion-des-territoires/>

travers de la publication d'une étude visant à promouvoir la santé mentale des jeunes en Bretagne¹⁹.

Le CESER a tenu à ajouter à ces deux notions les adverbess « **ensemble et partout** ». Ils marquent sa volonté d'affirmer l'importance d'un bien vivre partagé, du point de vue social et territorial en Bretagne, et de porter son attention sur la diversité des situations en région.

L'intégration dans cette démarche de **seuils de soutenabilité sociaux et environnementaux** apparaît également essentielle au CESER. L'emprunt à la théorie du donut développée par Kate Raworth et utilisée par plusieurs collectivités permet de modéliser ces seuils graphiquement (*voir encadré*).

La théorie du donut

Développée par l'économiste Kate Raworth, cette théorie repense l'économie pour favoriser la prospérité, l'équité et la résilience en respectant deux seuils : d'une part l'impératif de satisfaire les besoins essentiels de la population, et d'autre part celui de ne pas dépasser les limites planétaires²⁰ pour préserver la stabilité des écosystèmes et maintenir des conditions favorables à la vie sur Terre. L'espace juste et sûr pour l'humanité se situe dans cet entre-deux, l'espace entre le « *plancher social* » et le « *plafond environnemental* »²¹.

Kate Raworth s'appuie sur l'image du donut (*voir figure 2*) pour faciliter l'appréhension et l'appropriation de cette théorie. Depuis quelques années, des collectivités locales, des groupes de citoyens et des ONG se sont approprié cette théorie en dressant des portraits donut de leur territoire, à Amsterdam, à Bruxelles²², à Grenoble, etc.

¹⁹ CESER de Bretagne, [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne, Promouvoir la santé mentale avec elle et eux](#), juin 2023.

²⁰ Les limites planétaires ont été définies en 2009 par le Stockholm Resilience Centre, puis adoptées notamment par l'ONU et la Commission européenne. Il s'agit du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité, de la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, du changement d'usage des sols, de l'acidification des océans, de l'utilisation de l'eau douce, de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, de l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère, de l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère. Pour en savoir plus, SDES, [La France face aux neuf limites planétaires](#), octobre 2023.

²¹ Kate Raworth, *La théorie du Donut. L'économie de demain en 7 principes*, 2018.

²² Le Doughnut Economics Action Lab (Deal) recense et soutient les gouvernements locaux, groupes citoyens ou ONG cherchant à penser l'économie locale au prisme du Donut. www.doughnuteconomics.org. Pour en savoir plus : Revue Projet n°393, *Richesse, les nouveaux indicateurs*, avril-mai 2023.

Retours d'expériences

> La démarche IBEST du territoire de Grenoble

L'expression de nouveaux besoins d'observation par les professionnel·les de la politique de la ville et les associations a donné naissance, dans le sillage des réflexions autour des indicateurs alternatifs, au projet grenoblois de construction d'indicateurs de bien-être : le projet IBEST pour Indicateurs de bien-être soutenable territorial.

Afin de révéler les richesses du territoire et de parvenir « *à compter ce qui compte et non à compter ce que l'on sait compter* » une démarche collective impliquant des professionnel·les des politiques publiques, des chercheur·es, des militant·es et des habitant·es a été engagée en 2011. Elle a donné lieu à l'identification de manques statistiques sur le territoire, puis à une définition collective des conditions du bien-être soutenable dans l'agglomération grenobloise au travers d'une enquête et d'ateliers réunissant des citoyen·nes, des professionnel·les et des acteurs·rices associatifs, ainsi que des élu·es. Ce référentiel présente huit dimensions (voir figure n°2). Les apports de la théorie du donut ont été intégrés à cette réflexion par des travaux sur les seuils de soutenabilité et la réalisation d'un baromètre des transitions²³. Ce référentiel est utilisé à des fins d'observation du territoire, mais aussi de plus en plus pour évaluer les politiques publiques²⁴.

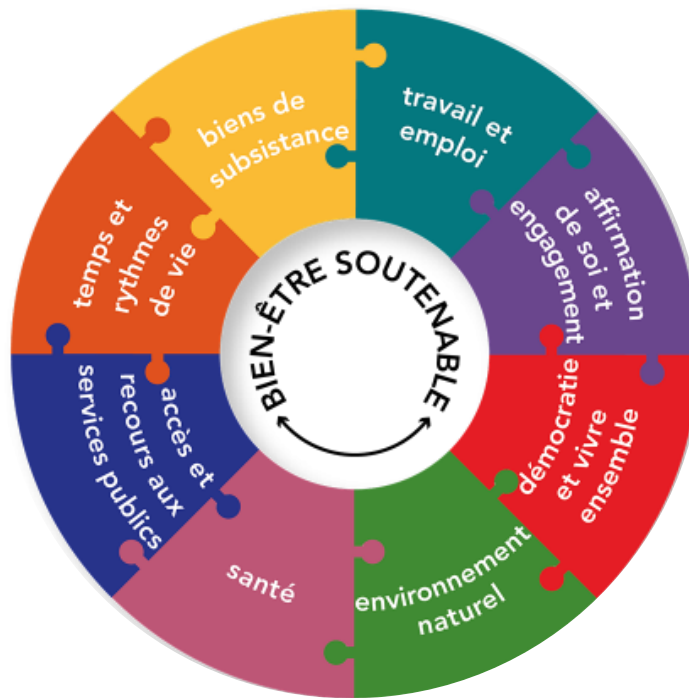
> Des démarches émergent dans de nombreux territoires autour de la notion de bien vivre

Outre la démarche menée à Grenoble, une multiplicité d'initiatives a vu le jour ces dernières années afin de mieux appréhender le bien vivre sur les territoires et de développer de nouvelles mesures. Lille, nous y reviendrons, a engagé une démarche en 2018, Lyon travaille à un baromètre du bien-être pour 2024, la Région Hauts-de-France développe depuis de nombreuses années des approches innovantes du développement régional et des richesses des territoires, la Région Occitanie travaille actuellement à la construction d'une approche du bien vivre ressenti avec les habitant·es de la région, etc.

²³ Ce baromètre vise à enquêter de manière régulière auprès des habitant·es du territoire métropolitain sur leurs représentations des enjeux environnementaux, les comportements, les leviers d'accompagnement au changement, la réception voire l'impact des interventions métropolitaines dans ce domaine.

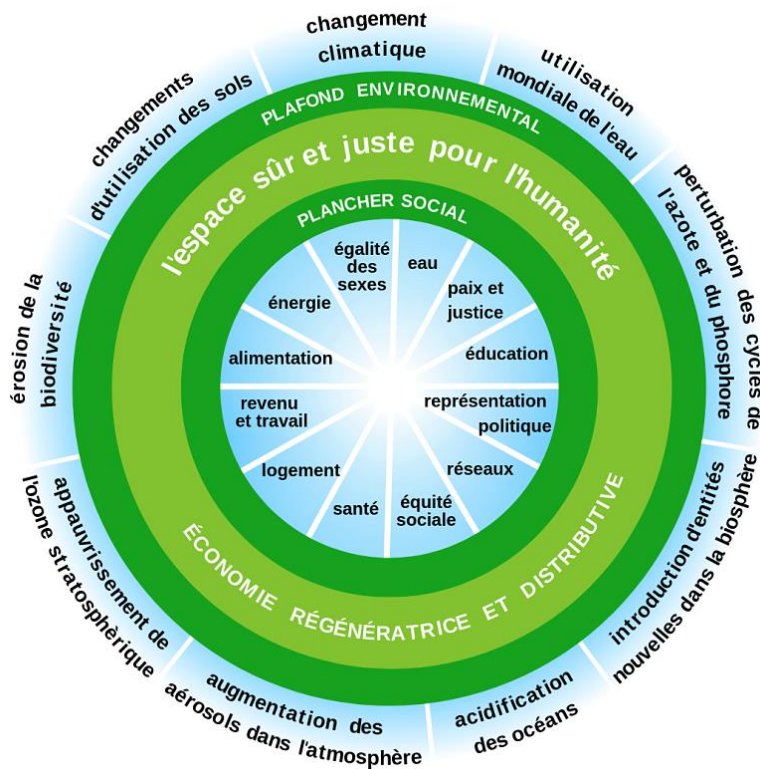
²⁴ Audition de Fiona Ottaviani, docteur en économie à la Grenoble Ecole de Management, le 12 mai 2023 ; Pour en savoir plus : <https://www.obsy.fr/bien-etresoutenable> ; Revue Projet, *Richesse, les nouveaux indicateurs*, avril-mai 2023, p31. [Rapport final, IBEST, construction et représentation des Indicateurs d'un bien-être soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise](#), janvier 2016.

Figure 2 : Les huit dimensions du bien-être à Grenoble



Source : <https://www.obsy.fr/bien-etresoutenable>

Figure 3 : Le donut de Kate Raworth



Source : <https://www.oxfamfrance.org/actualite/la-theorie-du-donut-une-nouvelle-economie-est-possible/>

2. Pour une démarche participative et partenariale, condition de pertinence et de pérennité

Le CESER propose que la définition de nouvelles mesures en Bretagne se fonde sur une **démarche partenariale** associant des acteurs de la société civile et des citoyen·nes.

Le choix de nouveaux indicateurs pourrait bien entendu être réalisé en un temps court et à moindre coût par quelques experts. Cependant une telle démarche ne semble pas, pour le CESER, être de nature à éclairer le Conseil régional sur les préoccupations des citoyen·nes.

La définition d'indicateurs relève d'une construction sociale et **d'un choix de société**, elle doit mobiliser la diversité des expertises scientifiques et citoyennes et donner lieu à un débat démocratique au-delà d'un cercle de technicien·nes.

Outre la légitimité qu'elle peut conférer à la démarche, la participation citoyenne conditionne la définition **d'outils d'observation pertinents**, permettant de mesurer l'évolution du bien-être et du bien vivre au plus près des réalités et des attentes des habitant·es. Les travaux de Jean-René Brunetière ont permis de rendre visible l'écart parfois colossal qui peut persister entre les phénomènes que l'on veut évaluer et ce que les indicateurs permettent de mesurer. La participation des citoyens à la construction des indicateurs peut aider à réduire ces écarts et à rendre visibles des « *angles morts de l'observation* », c'est-à-dire des phénomènes qui faute d'être questionnés et observés, ne sont pas mesurés sur les territoires.

Réduire l'écart entre la réalité perçue et observée : l'exemple de deux indicateurs²⁵

À Grenoble, l'un des apports de l'enquête IBEST a consisté à se départir des catégories statistiques existantes et à éclairer d'autres réalités mal renseignées jusqu'alors.

Si l'on dispose souvent de données sur l'offre de biens et de services sur un territoire, les informations relatives aux besoins, aux aspirations et à la satisfaction des individus sont moins développées. Le recours à l'enquête peut permettre de remédier à ces manques.

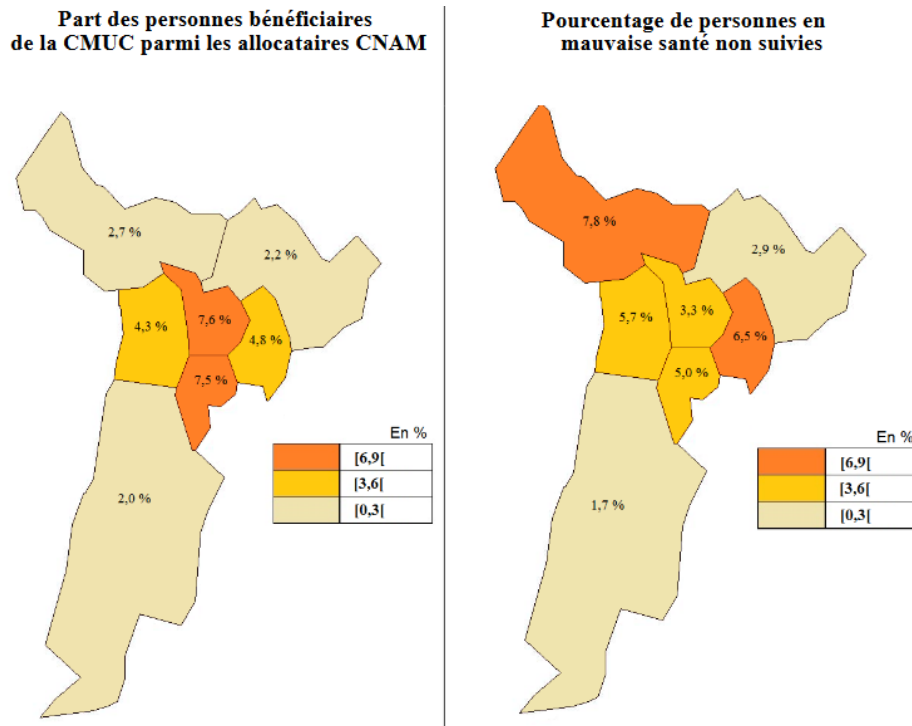
Dans le cadre de la politique de la ville, la proportion de personnes risquant de rencontrer des difficultés d'accès aux soins, dans un quartier à Grenoble, était mesurée par l'INSEE au travers d'un indicateur évaluant la part des bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) parmi les allocataires de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). L'enquête IBEST a apporté une nouvelle mesure de ce phénomène par le croisement de l'appréciation de l'état de santé des personnes elles-mêmes avec leur déclaration en termes de suivi médical.

La mesure de ce phénomène dans l'agglomération de Grenoble apparaît alors très différente : les difficultés d'accès aux soins semblent concerner d'autres secteurs géographiques. L'observation de ce décalage permet de rendre visibles des

²⁵ Audition de Fiona Ottaviani, docteur en économie à la Grenoble Ecole de Management, le 12 mai 2023 ; Rapport final IBEST, p16. ; Fiona Ottaviani, Thèse, [Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation](#), 2015 p. 248 et 348.

questionnements de recours et de non-recours aux soins. Le faible pourcentage de personnes en mauvaise santé, non suivies dans le secteur de Grenoble et au sud de l'agglomération peut notamment s'expliquer par une certaine efficacité du dispositif CMU-C sur ces territoires.

Figure 4 Carte du suivi-médical sur l'agglomération de Grenoble selon deux indicateurs.



Données CNAM (2013), Création et mise en forme Fiona Ottaviani, 2015

La construction partenariale de nouvelles mesures permet, par ailleurs, une plus grande **appropriation** des outils de mesures, et assure souvent la **pérennité** de la démarche.

Cela étant dit, la participation citoyenne doit, pour porter ses fruits, être construite en respectant un certain nombre de **conditions**. Elles ont été identifiées par le CESER dans une étude publiée en avril 2023 [« Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne »](#). Nous en rappelons quelques-unes ici :

- Conduire la démarche avec sincérité et transparence ;
- Enoncer des objectifs précis dans un calendrier défini ;
- Communiquer aux participants les modalités et le degré de prise en compte de leur avis ;
- Estimer correctement les coûts (temps, ressources financières, expertise) de la démarche ;
- Concevoir une animation et des comptes-rendus de qualité ;
- Organiser une démarche la plus inclusive possible en s'efforçant d'alléger les contraintes (matérielles, psycho-sociologiques) à la participation des personnes les plus éloignées de la vie publique. Ne pas reproduire l'écueil de nombreuses démarches de participation citoyenne qui, en sollicitant « toujours les mêmes » (les

« TLM ») peuvent être déceptives, génératrices de frustrations et décourageantes vis-à-vis de futures sollicitations.

Le CESER propose en ce sens une démarche fondée sur une **gouvernance partenariale large**, donnant lieu à une association des citoyen·nes sur le territoire par deux biais (*voir infra*) :

- L'organisation **d'ateliers territoriaux** dans une logique « *d'aller vers* » et de mobilisation de publics éloignés de la participation ;
- La passation d'une **enquête bisannuelle** (tous les 2 ans) auprès d'un échantillon représentatif de la population.

En outre, comme le mentionnait le CESER dans sa première contribution, les **acteurs de l'observation** sont nombreux en région. Il apparaît pertinent de les associer à cette démarche. Sur le territoire de Grenoble, le travail sur l'IBEST a conduit à la structuration d'un réseau des observatoires de la région grenobloise, l'OBS'Y, lieu de capitalisation et d'échanges d'observations et de données produites dans le territoire (*voir ci-dessous*). La plateforme GéoBretagne, portée par la préfecture et la Région Bretagne, permet la circulation et la réutilisation de données territoriales grâce à un partenariat entre 147 acteurs (État, collectivités, universités et instituts de recherche, observatoires, agences d'urbanisme, etc.)²⁶. Si ces partenaires travaillent à l'amélioration de la qualité des données géographiques et territoriales au travers de pôles métiers, ce n'est pas à l'heure actuelle un réseau d'échanges sur l'observation du territoire.

Retours d'expériences

> L'apport des démarches participatives à la compréhension et la mesure du bien-être ou de la pauvreté

Qu'est-ce que l'association des citoyen·nes peut concrètement changer à l'appréhension d'un phénomène et à sa mesure ? Pour illustrer notre propos, revenons sur les apports de trois démarches participatives distinctes.

Le programme de recherche [« comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs »](#) a été porté par ATD Quart Monde et l'Université Oxford entre 2017 et 2019. Au travers d'une méthodologie de croisement des savoirs[©] et des pratiques avec les personnes en situation de pauvreté, il a permis d'améliorer l'appréhension de la pauvreté, en rendant visibles des aspects jusqu'alors trop peu identifiés : les peurs et souffrances, la maltraitance institutionnelle, la dégradation de la santé physique et mentale, l'isolement, la maltraitance sociale, les compétences acquises et non reconnues, les contraintes de temps et d'espace, les privations matérielles et de droits.

Dans les Pays de la Loire, 27 indicateurs ont été définis dans les années 2010, dans une large consultation menée par l'Observatoire régional de la décision publique. A la suite d'une alternance politique, ces indicateurs n'ont pas été développés, mais la démarche a permis d'identifier des aspects du bien-être jusqu'alors peu pris en compte : la « *sérénité par rapport au temps* » ou la « *confiance en l'autre* » ou « *en l'avenir du territoire* ».

²⁶ La liste des partenaires associée est détaillée [sur le site de GéoBretagne](#).

A Grenoble, la démarche IBEST (*voir supra*) a également permis d'identifier des « points aveugles ». Trois types d'indicateurs inhabituels ont été retenus pour les éclairer : des indicateurs relatifs à la perception que les personnes ont de leur environnement (confiance en autrui, confiance dans les institutions), des indicateurs afférents à la soutenabilité sociale (recours social, restrictions, etc.) et des indicateurs dédiés à la soutenabilité environnementale, souvent étudiés indépendamment des aspects sociaux de la soutenabilité (qualité de l'air, qualité de l'eau, etc.). Pour renseigner ces indicateurs, une enquête sur le bien-être soutenable territorialisé a été construite autour de 80 questions. (*Un tableau de bord des indicateurs retenus et de leur provenance est disponible en annexe*). Testé pendant un an sur deux quartiers grenoblois, ce questionnaire a été soumis à la population à deux reprises en 2012 et 2018. La Métropole entend aujourd'hui pérenniser ces enquêtes pour suivre les évolutions du bien vivre des habitant·es.²⁷.

> La création d'un réseau d'observatoires sur le territoire grenoblois : l'OBS'y

En 2013, [l'OBS'y](#) a été constitué comme un espace commun de recueil et d'analyse des informations du territoire grenoblois. Il abrite des réflexions et des débats sincères et dépolitisés visant à décider collectivement de la manière de partager les connaissances et de forger des outils d'observation et de pilotage pour les élu·es des territoires. Ce réseau réunit 15 partenaires : collectivités, État, organismes sociaux, agences d'urbanisme, universités, associations, observatoires, chambre de commerce et d'industrie, etc.

3. Pour une démarche d'observation de la diversité des situations individuelles et territoriales, à essaimer en région

Pour le CESER, la définition de nouveaux indicateurs devra permettre de rendre visible le niveau et l'évolution des facteurs participant au bien vivre sur les territoires, sans éluder les diversités sociales et territoriales pouvant exister en région.

De ce fait, deux points de vigilance seront pris en compte :

- La collecte des données devra être réalisée à la maille géographique la plus fine possible (idéalement communale ou infracommunale) ;
- **Et leur traitement devra mobiliser des analyses statistiques diversifiées**, pour offrir un panorama des perceptions du bien vivre des habitant·es selon leurs parcours, leurs lieux et conditions de vie et de travail, etc. Cet exercice ne doit pas aboutir uniquement à la production de moyennes régionalisées, qui ne traduiraient qu'une représentation lissée du bien vivre (celle d'une habitante ou d'un habitant type, représentatif d'un ensemble homogène). Plusieurs modalités permettent de dépasser cet écueil, comme **l'identification de typologies de territoires ou de profils de citoyen·nes** par exemple.

²⁷ Audition de Fiona Ottaviani, docteur en économie à la Grenoble Ecole de Management, le 12 mai 2023.

La présentation d'indicateurs chiffrés pourrait en outre être accompagnée de « **paroles citoyennes** », recueillies sur le territoire, et éclairant l'analyse de témoignages d'habitant-es. Des travaux plus ethnographiques pourront également être menés sur certains points saillants, révélés par cette démarche.

Enfin, le déploiement de cette démarche devra être accompagné, dès son lancement, d'un **travail de partenariat**, et à plus long terme **d'essaimage** avec les collectivités territoriales volontaires en Bretagne.

Plusieurs territoires infra-régionaux ont d'ores et déjà travaillé, en Bretagne, sur des démarches de mesure du bien-être ou de la qualité de vie²⁸. Les collectivités intéressées, lors de la conception du projet, pourront ainsi se **joindre à la gouvernance de cette démarche** ou être sollicitées pour des retours d'expériences. De même, il sera possible de développer des partenariats avec des chercheur-es et des laboratoires travaillant sur ces thématiques.

A l'inverse, l'expérience acquise au travers de cette démarche pourra être diffusée dans les territoires. Dans l'idéal, cela prendra la forme **d'outils remobilisables à l'échelle locale** (voir à ce sujet l'expérience portée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole). La région pourrait alors jouer un rôle d'entraînement, et de soutien aux initiatives émergentes.

Retours d'expériences

> Les profils issus de l'IBEST grenoblois

A Grenoble, les résultats des travaux sur l'IBEST ont été présentés sous trois formes, pour des usages différenciés :

- Huit indices construits autour de plusieurs données d'enquête ou administratives ; un indice par dimension du bien-être territorial : travail/emploi, affirmation de soi et de l'engagement, démocratie et vivre ensemble, environnement naturel, santé, temps et rythme de vie, accès et recours aux services publics, accès durable aux biens de subsistance ;
- Un indice de bien être soutenable territorialisé (IBEST) composite, synthétisant ces huit dimensions ;
- Des profils qui permettent d'identifier les personnes qui réalisent plus ou moins leurs aspirations en fonction des huit dimensions²⁹.

²⁸ Citons de manière non exhaustive les travaux de l'AUDIAR (Agence d'urbanisme de Rennes) de 2016 et 2017, de [l'ADEUPA \(Agence d'urbanisme Brest Bretagne\) sur la qualité de vie](#) en 2022, de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne sur [le bien-être et les paysages bretons](#), le projet ISBET (Indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés) mené en 2008 avec PEKA, le Conseil départemental d'Ille et Vilaine et les Communautés de communes du Val d'Ille et du canton de Pipriac, etc.

²⁹ Ces profils ont été réalisés avec la méthode k-means (où k est le nombre de groupes), dites des nuées dynamiques. Il s'agit d'une méthode non-hiérarchique de classification, qui opère un rapprochement des entités individuelles sur la base de leur similarité. Ce traitement procède par itération en recherchant les noyaux qui permettent de constituer des groupes. Op. Cit. Fiona Ottaviani, Thèse, 2015 p.279.

> Une diversité de perceptions mise en évidence par des entretiens sur la métropole de Brest

A Brest, l'ADEUPA (l'Agence d'urbanisme Brest Bretagne) a publié en avril 2022 un rapport sur [« La qualité de vie selon les habitant-es de Brest Métropole »](#). Afin d'identifier les facteurs faisant consensus pour définir la qualité de vie quotidienne, mais aussi leurs perceptions hétérogènes et singulières, 25 entretiens qualitatifs ont été effectués auprès d'habitant-es dans une grande diversité de situations (âge, ancienneté, date d'emménagement, statut d'occupation, logement, localisation, statut socioprofessionnel).

> Outiller les territoires pour définir et mesurer le bien-être territorial : l'exemple de Lille

S'inspirant de la démarche de Grenoble mais aussi d'autres expériences initiées sur les territoires, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) porte depuis 2020 un travail collaboratif avec des collectivités, des acteurs associatifs et académiques. Son objectif est de permettre aux territoires de définir eux-mêmes leur vision du bien-être territorial, ainsi que leurs outils de mesure, en mobilisant la population. Pour ce faire, les communes peuvent bénéficier à la fois d'une méthode de participation, d'un référentiel du bien-être territorial à adapter selon leur territoire, et d'un accès en ligne à des indicateurs disponibles à l'échelle communale. Cette démarche ouvre un espace de dialogue entre les territoires, autour de ce qui compte et ce qui doit être préservé.³⁰

4. Pour la création d'outils de décision publique s'inscrivant dans le fonctionnement des institutions de manière durable et régulière

Le succès de cette démarche et des outils qui en émergeront, dépendra de leur inscription dans le fonctionnement de la collectivité.

Pour ce faire, deux facteurs sont essentiels :

- **La permanence** de cette démarche dans le temps ;
- **La régularité et l'automatisme** avec laquelle les administrations y auront recours.

Dans sa première contribution, le CESER appelait le Conseil régional à éviter la réinvention permanente dans la construction d'indicateurs. Avant de proposer cette démarche, le CESER a donc pris connaissance des **outils et dispositifs préexistants sur le territoire**. Il considère qu'il est nécessaire aujourd'hui d'engager une nouvelle dynamique ; cela sans nier la richesse des indicateurs et dispositifs existants³¹, qui pourront naturellement être remobilisés avec

³⁰ Pour en savoir plus cette démarche est présentée sur le [site de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole](#) ainsi que dans [les actes](#) du séminaire thématique sur la mesure du bien-être organisé par le service connaissance du territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'INSEE avec l'aide des agences d'urbanismes régionales, le 10 octobre 2023.

³¹ Citons à titre d'exemple les portraits d'EPCI réalisés au Conseil régional, la carte des capacités, outil de péréquation territoriale, ou encore les indicateurs développés par l'INSEE.

à-propos quand ils permettent de répondre aux attentes et aux préoccupations des citoyen·nes.

Pour qu'ils deviennent des outils de décision, les indicateurs retenus au terme de cette démarche devront être mobilisés, sans être modifiés, pour une période assez longue. Sans une telle **permanence dans le temps**, leur analyse ne permettra pas de déceler de dynamiques de long terme (amélioration ou dégradation d'une tendance, évolution convergente ou divergente selon les territoires). La tentation peut être forte de vouloir rapidement faire évoluer tel ou tel indicateur apparaissant à seconde vue moins pertinent, c'est pourquoi il est essentiel de prendre le temps de définir collectivement les indicateurs les plus pertinents pour la région³².

Bien sûr, **la définition du bien-être et du bien vivre peut évoluer sur un territoire** au cours du temps. Ainsi, à titre d'exemple, la précarité alimentaire, la vulnérabilité énergétique, l'accès aux soins ou la fragilité numérique sont des phénomènes, qui étaient peu pris en compte par le passé et qui ont été mis en lumière dans les cinq à dix dernières années³³. Ces évolutions doivent être anticipées. Pour ce faire, le CESER propose, dans sa démarche, de se fixer un délai régulier de re-questionnement des composantes du bien-être, tous les 5 ans par exemple.

La permanence d'une telle démarche est aussi bien entendu dépendante du **portage** dont elle bénéficiera de la part des élu·es comme des agent·es au sein de l'administration. Pour cette raison, le CESER envisage qu'ils soient associés à chaque étape de cette démarche. La diffusion de ces outils au sein des associations de collectivités (comme Régions ou Départements de France) et des Conseils de développement sera également promotrice de généralisation³⁴.

Enfin, **l'automatisme du recours** à un indicateur est l'un des leviers de sa prise en considération dans l'élaboration des politiques publiques. Au niveau national, la loi visant la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques, aussi appelée loi Sas³⁵, oblige depuis 2015 le gouvernement à publier un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de ces indicateurs. Or cette obligation légale n'est pas respectée. Pourtant, **la présentation et la mise en débat d'indicateurs alternatifs lors des orientations budgétaires³⁶ constituerait une première étape essentielle de leur inscription au cœur des politiques publiques.**

Selon, l'économiste Éloi Laurent, « on ne manque pas d'indicateurs alternatifs : ce qui fait défaut, c'est leur problématisation et leur caractère opérationnel. Autrement dit, il importe de passer de l'âge descriptif à l'âge performatif des indicateurs de bien-être et de

³² Audition de Félicien Pagnon, chercheur à l'Université Paris-Dauphine, le 23 juin 2023.

³³ Présentation par Grégory Marlier, chargé de mission à l'Agence Hauts-de-France 2020-2040 lors du séminaire sur le bien vivre du 10 octobre 2023.

³⁴ Les travaux sur l'Agenda 21 et la territorialisation d'indicateurs de développement durable ont bénéficié de la reprise par l'Association des départements de France des travaux menés dans le département de la Gironde.

³⁵ [Loi visant la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques](#), avril 2015

³⁶ Le débat sur les orientations budgétaires constitue la première étape d'examen du budget d'une collectivité.

soutenabilité. [...] Et quoi de plus stratégique que de refonder le débat budgétaire à l'aide de ces nouveaux indicateurs ? »³⁷.

Pour qu'il devienne opérationnel et pèse dans les décisions au même titre que le PIB, le CESER considère par ailleurs que la sélection d'indicateurs retenus au terme de cette démarche partenariale devrait se limiter à un **nombre réduit d'indicateurs « phares »**, une dizaine tout au plus, complétés en tant que de besoin d'une liste d'indicateurs plus exhaustive.

³⁷ Éloi Laurent, [Refonder le débat budgétaire à l'aide d'indicateurs alternatifs](#), Revue projet n°362, janvier 2018.

Pour une démarche partenariale de mesure du bien-être et du bien vivre en Bretagne

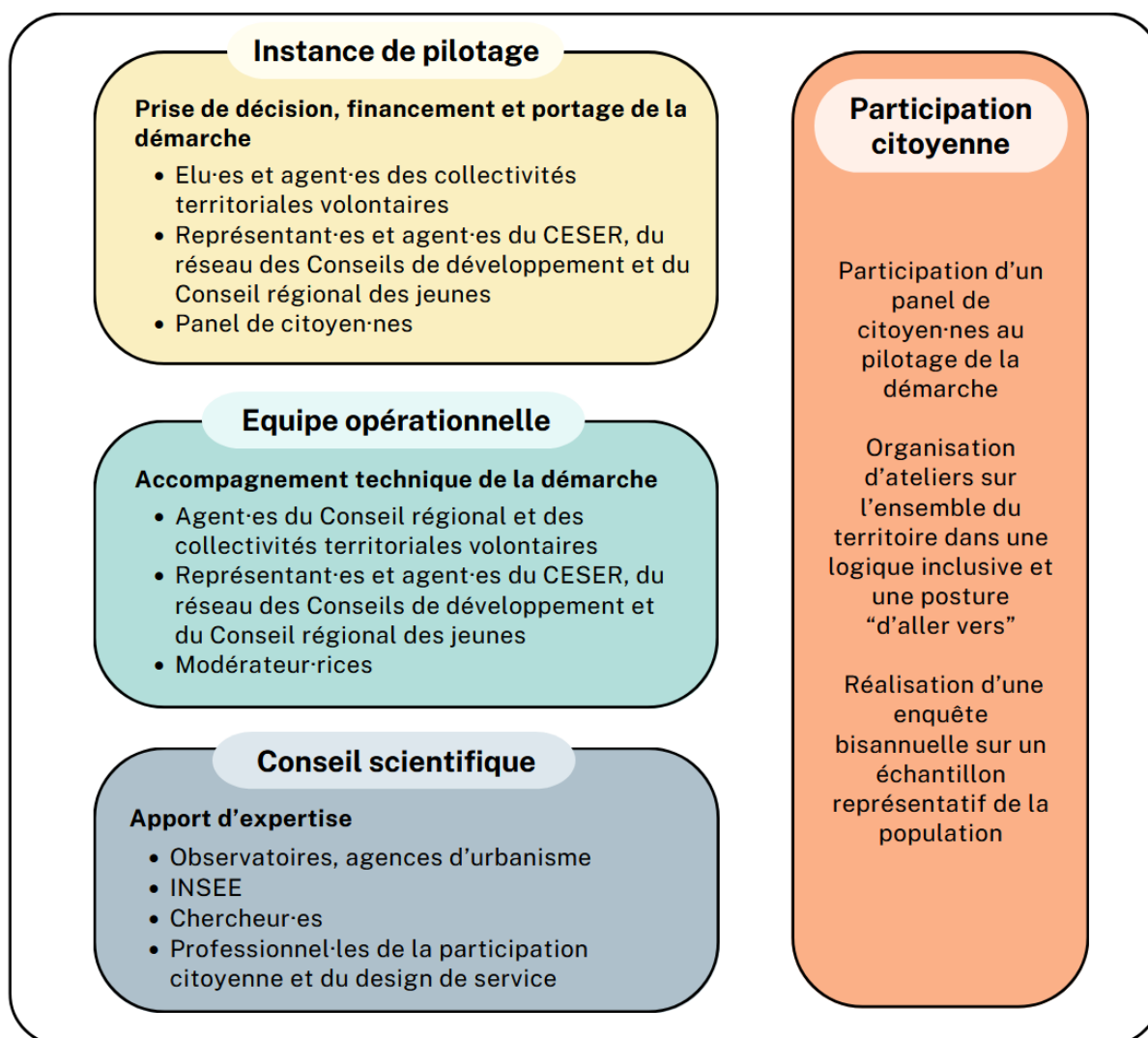
Le CESER propose donc une démarche opérationnelle au Conseil régional. S'appuyant sur une gouvernance partenariale et associant les citoyen·nes dans leur diversité, ce dispositif est composé de plusieurs étapes et voué à perdurer et à évoluer sur un temps long.

1. Une démarche partenariale associant les citoyen·nes dans leur diversité

Pour qu'elle soit pertinente et s'inscrive dans la durée, le CESER propose que cette démarche soit portée au travers d'une gouvernance partenariale construite autour de **trois instances** (voir figure 5). Chacune des instances pourra nourrir ce dispositif de son expertise, en garantir les principes de base, et participer à son développement, ainsi qu'à sa diffusion auprès du grand public.

Une **délibération des assemblées politiques** mobilisées dans cette démarche permettra d'acter son lancement, ses objectifs, sa finalité, ainsi que les moyens mis à sa disposition. Cet acte aura également une portée symbolique marquant l'engagement des collectivités participantes.

Figure 5 : Une démarche participative et partenariale



Réalisation CESER de Bretagne

Notons que le conseil scientifique pourra être sollicité aux différentes étapes de la démarche pour apporter son expertise, y compris de manière opérationnelle. Pour sa constitution, la **plateforme GéoBretagne** pourrait représenter un interlocuteur privilégié. Un panel de **chercheurs issus de différents horizons pourra être sollicité** (dans le champ des indicateurs alternatifs, de la participation citoyenne, ou encore parmi les membres du Haut Conseil breton pour le climat, etc.). Parmi les professionnels du design de service, le **Ti Lab** (laboratoire d'innovation publique régional) peut notamment être identifié.

Comme indiqué dans la figure 5, **les citoyen·nes seront associé·es à cette démarche** à la fois par la participation d'un panel de citoyen·nes à l'instance de pilotage, ainsi que par leur sollicitation au travers d'ateliers territoriaux et d'une enquête bisannuelle.

La participation d'un panel de citoyen·nes à l'instance de pilotage devra permettre de leur assurer un rôle de co-décisionnaire. Cette proposition s'inscrit dans la perspective du CESER

de développer en son sein, de manière expérimentale, la consultation ponctuelle de citoyen·nes à ses travaux.

La réalisation d'ateliers sur l'ensemble du territoire permettra de susciter l'échange et le dialogue sur la conception du bien vivre et de garantir une sollicitation large, ouverte et diversifiée de citoyen·nes dans une multiplicité de réalités territoriales (ville-centre, périphérie urbaine, territoires périurbains, ruraux, côtiers ou non, sous pression touristique ou non, etc.). Dans une approche inclusive, ces ateliers pourront être organisés dans des lieux de vie (centres communaux d'action sociale, lycées, maisons de jeunes travailleurs, etc.) et attirer une diversité de publics (en tenant compte de critères comme ceux de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, des situations familiales, etc.). Une attention particulière sera portée à la mobilisation des publics invisibilisés (jeunes notamment, collégiens et lycéens, personnes éloignées de l'emploi, en situation de précarité et de pauvreté, personnes porteuses de handicap, personnes subissant le racisme ou la xénophobie, femmes et minorités de genre) et au dépassement des contraintes matérielles et psycho-sociales limitant leur participation et leur expression. Chaque groupe pourra notamment être composé de profils assez homogènes³⁸ pour faciliter la prise de parole de chacun·e. L'accent devra également être placé sur la qualité de l'animation des ateliers. Pour leur organisation dans les territoires, l'équipe opérationnelle pourra utilement s'appuyer sur les acteurs locaux (conseils de développement, structures sociales et associatives, etc.).

La réalisation d'une enquête bisannuelle permettra d'obtenir le retour d'un échantillon représentatif de la population.

Comme mentionné précédemment, cette association multiforme de citoyen·nes, se doit d'être **sincère et transparente et de répondre à un mandat précis**. Des comptes-rendus fidèles de leur expression et des retours réguliers à leur attention devront ainsi être effectués.

2. Une démarche en plusieurs étapes

La démarche proposée par le CESER est structurée autour de **cinq séquences**.

³⁸ A la manière des "groupes homogènes" mobilisés dans la méthode SPIRAL (Societal progress Indicators and responsibilities for all), développée par le Conseil de l'Europe. (Voir *infra*).

Figure 6 : Présentation des différentes étapes de la démarche



2.1. Le lancement de la démarche

Une fois les délibérations des assemblées participantes adoptées, et les instances de gouvernance mises en place, le CESER propose, en s'inspirant de la démarche portée à Lille, que soit organisé un **évènement de lancement** réunissant les partenaires pour des échanges d'expériences avec des collectivités engagées dans des dispositifs similaires. Cette rencontre aurait le triple avantage de permettre une montée en compétences collective de l'ensemble des parties-prenantes, de favoriser la constitution d'une communauté de partenaires autour de cet exercice et d'offrir une première médiatisation de ce projet.

2.2. L'identification des composantes du bien vivre sur les territoires

À la suite de cet évènement de lancement, des **ateliers territoriaux** pourront être organisés sur le territoire régional dans une logique inclusive « d'aller vers ». Ils seront conçus et animés par l'équipe opérationnelle en lien avec le conseil scientifique et en mobilisant des binômes élu-es/ agent-es des collectivités.

Plusieurs groupes de citoyen·nes, représentant une diversité de catégories sociale, d'âge, de situations familiales, de lieux de résidence, etc., seront mobilisés pour échanger sur les conditions de leur bien vivre à titre individuel et collectif. Une attention toute particulière sera portée aux composantes du bien vivre qui ne leur semblent généralement pas ou trop peu prises en compte, ainsi que sur les interactions entre les différents facteurs du bien vivre en région. Plusieurs questions pourront leur être posées :

- Qu'est-ce que le bien-être et le bien vivre pour vous ?
- Qu'est-ce que le bien vivre pour les habitant·es du territoire ?
- Qu'est-ce qui importe et qu'on ne prend pas assez en compte selon vous ?

En mobilisant la modélisation graphique du donut de Kate Raworth, ces réflexions pourront s'inscrire dans une appréhension du bien vivre, dans un « *espace sûr et juste pour l'humanité* » se développant entre un plancher social et un plafond environnemental, dans le respect de **seuils de soutenabilité**.

L'objectif final de ces ateliers sera de construire par agrégation des réponses exprimées, un référentiel du bien vivre régional, mais aussi de restituer les variations observées lors des ateliers. Les composantes nommées pourront en effet se distinguer tout comme l'importance donnée à l'un ou l'autre facteur de bien-être selon les ateliers organisés : plusieurs référentiels pourront donc voir le jour. Ces différences et les paroles citoyennes recueillies tout au long de ces ateliers seront précieuses et devront également être publiées et valorisées. Elles permettront d'incarner la réalité du vécu des habitant·es.

« *L'effet d'entonnoir* », souvent observé entre l'expression de la parole citoyenne et la présentation du résultat d'une démarche, devra autant que possible être limité par la qualité de l'animation et la réalisation de comptes-rendus d'ateliers allant jusqu'au verbatim.

Retours d'expériences

> Les questionnements au cœur de la démarche SPIRAL

La méthodologie SPIRAL (Societal progress Indicators and responsibilities for all) a été développée par le Conseil de l'Europe. Elle a été utilisée notamment en 2008 dans le projet ISBET (Indicateurs sociétaux de bien-être territorialisés) sur deux territoires en Bretagne, mais également à Grenoble dans la démarche IBEST³⁹. Partant du principe que la définition du bien-être de tous doit se dégager de la vision des citoyen·nes eux-mêmes, des petits groupes aux profils homogènes de 8 à 10 personnes ont été constitués. En leur sein, les individus ont été invités à réfléchir individuellement puis collectivement à partir de trois questions simples et totalement ouvertes :

- Qu'est-ce que pour vous le bien-être ?
- Qu'est-ce que pour vous le mal-être ?
- Que faites-vous (ou qu'êtes-vous prêt à faire) pour être bien ?

A Grenoble, un questionnement relatif à ce qui compte et qui n'est pas ou trop peu pris en compte a été ajouté.

Les critères exprimés par chacun des groupes ont ensuite été mis en commun et organisés. Dans cette méthode, des indicateurs de progrès dans le bien-être ont également été attribués, par les groupes, aux indicateurs identifiés⁴⁰.

2.3. La recherche et la construction de nouvelles mesures

A la suite de ces ateliers, un travail d'agrégation, de recoupement, et d'analyse des résultats devra être mené par l'équipe opérationnelle avec le soutien du conseil scientifique et dans un échange régulier avec l'instance de pilotage.

Les membres de l'équipe opérationnelle devront tout d'abord définir un **référentiel régional du bien vivre**, à partir des référentiels construits lors des ateliers et du recueil des expressions des citoyen·nes. Un document présentant les résultats des différents ateliers et retraçant les différentes étapes de ce processus d'agrégation pourra être publié, afin d'en rendre compte avec transparence aux personnes participantes.

Une fois ce référentiel stabilisé, l'étape suivante devra reposer sur **la définition d'indicateurs** permettant de mesurer l'évolution des composantes du bien vivre. Ce travail nécessitera d'analyser dans quelles mesures les données statistiques et indicateurs existants permettent

³⁹ Ce projet a été réalisé par Pekea (Political and Ethical Knowledge on Economic Activities) avec le soutien du Conseil régional avec la communauté de communes du Val d'Ille et le canton de Pipriac et en coopération étroite avec le Conseil général d'Ille et Vilaine.

⁴⁰ Pekea, [Bien vivre ensemble sur les territoires, construire ensemble des indicateurs de bien-être et de progrès social](#), avril 2010.

déjà une observation fine de ces variables, et de révéler, a contrario, des manques statistiques pour lesquels la mobilisation de données *ad hoc* serait pertinente.

Au terme de cet exercice, une sélection d'indicateurs devra être proposée à l'instance de pilotage, ainsi qu'un **questionnaire** permettant d'interroger un échantillon représentatif de la population sur les zones d'ombre identifiées. Sa réalisation devra respecter les principes de rigueur scientifique associés à la méthodologie d'enquête (absence de questions biaisées, construction de l'échantillon, etc.). Plusieurs séquences de test de ce questionnaire pourront être envisagées. De plus, l'intégration de questions ouvertes permettra de recueillir une expression plus libre des participant-es et de s'interroger à nouveau sur l'éventuelle omission de dimensions demeurées hors-champ.

Les résultats de cette enquête et l'analyse de l'évolution des indicateurs retenus sur les dernières années (si une analyse reprenant des données antérieures est possible) pourront être mis en forme dans un rapport succinct, illustré en tant que de besoin par des paroles citoyennes, recueillies lors des ateliers territoriaux.

Retours d'expériences

Comme mentionné précédemment, la réalisation d'enquêtes a été utilisée à Grenoble dans le cadre de l'IBEST pour se doter de données complémentaires sur le bien-être des habitants, un choix que d'autres structures réalisent également.

> Le CESE : de l'appui sur les nouveaux indicateurs de richesse à la réalisation d'une enquête nationale sur le bien-être des Français et des Françaises

Depuis 2016, le CESE réalise un rapport sur l'état de la France (RAEF), s'appuyant sur les « nouveaux indicateurs de richesse » (NIR) sélectionnés en 2014 et 2015 par le gouvernement. Ces indicateurs, développés au terme d'une consultation hélas vidée de son sens, ne sont pas ou peu mobilisés par l'exécutif⁴¹. Depuis 2021, le CESE s'interroge sur les limites de ces nouveaux indicateurs pour éclairer les politiques publiques. Ayant appelé en 2022 à la réalisation d'une enquête sur le bien-être en France, il s'est lancé lui-même en 2023 dans la construction d'un questionnaire en lien avec IPSOS visant à appréhender les nouvelles dimensions du bien-être des Français et des Françaises, leur niveau d'optimisme pour eux, pour l'avenir du pays et pour le monde, ainsi que leurs sources d'inquiétudes. Cette expérience devrait être réitérée avec régularité⁴².

⁴¹ Différentes phases du processus de concertation, émaillé de décisions à huis clos, ont prêté à controverse. Surtout la sélection de dix indicateurs, proposée au terme de la consultation entre le CESE et France Stratégie, a finalement été transformée par le gouvernement. Certains indicateurs ont été supprimés, d'autres transformés et d'autres encore ajoutés à la sélection définitive. Audition de Félicien Pagnon, chercheur à l'Université Paris-Dauphine, le 23 juin 2023. Pour en savoir plus : Éloi Laurent, Refonder le débat budgétaire à l'aide d'indicateurs alternatifs, *Revue Projet* 2018/1 (N° 362).

⁴² Audition de Benoît Garcia et Isabelle Huynh, Vice-Président et Administratrice au CESE le 7 juillet 2023. CESE, *Rapports annuel sur l'état de la France*, [Face au choc, construire ensemble la France de demain](#), rapporteurs Hélène Fauvel et Benoît Garcia, mars 2021 ; [Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir](#), rapporteurs Julia Grimault et David Meyer, octobre 2022 ; [Inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété ; agir ans attendre pour une transition juste](#), rapporteure Marianne Tordeux Bitker, octobre 2023.

> Le projet « bien-être et aspiration des jeunes » de Régions de France

Partant du constat que les jeunes en deçà de 16 ans sont rarement interrogés dans les grandes enquêtes nationales, Régions de France porte actuellement un projet « bien-être et aspirations des jeunes » visant à disposer d'un panorama du bien-être subjectif des jeunes et de leur aspirations à un niveau géographique détaillé. Un questionnaire d'enquête sera prochainement administré en ligne⁴³.

> L'enquête de perception des habitants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Rennes

Rennes Métropole a réalisé en 2018 et 2022 des enquêtes de perception pour mieux comprendre les dynamiques territoriales à partir de remontées d'informations citoyennes. Ces enquêtes avaient pour objectif d'affiner la connaissance de la perception des quartiers prioritaires par leurs habitant-es.

Les questionnaires ont été élaborés à partir d'échanges avec la population au travers de trois focus groupes. Deux groupes d'enfants de 8 à 11 ans et un groupe d'adultes de différents quartiers ont ainsi été interrogés sur leurs perceptions du quartier et sur les composantes de la qualité de vie.

L'enquête a ensuite été soumise à 1 500 habitant-es rennais-es (dont 300 hors QPV). Les résultats de la seconde édition de cette enquête ont été présentés par la Présidente de Rennes Métropole dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2022.

2.4. La présentation et la mise en débat de « regards statistiques et citoyens »

Fruit de ce travail, un rapport que l'on pourrait intituler « **regards statistiques et citoyens sur le bien-être et le bien vivre en Bretagne** » pourra être présenté et donner lieu à un débat lors des orientations budgétaires du Conseil régional et des collectivités volontaires. Il contribuera à éclairer les élu-es lors de ce moment stratégique d'élaboration des politiques publiques.

Consulté sur ce dossier en amont de la session budgétaire, le CESER pourra formuler des observations sur les évolutions de la société, mises en lumière par ce rapport.

Cette présentation devra se poursuivre dans les territoires, par l'organisation d'un retour aux participant-es sollicité-es à travers des ateliers, et par une couverture médiatique de la publication de ce rapport.

⁴³ Une présentation de ce projet a eu lieu lors d'un séminaire sur la mesure du bien vivre par Mathieu Perona du CEPREMAP (Centre pour la recherche économique et ses applications), octobre 2023.

2.5. L'institutionnalisation et l'essaimage de la démarche

La présentation de ce rapport lors des orientations budgétaires viendra clore cette première expérience, mais il ne devra s'agir que d'une première étape dans la construction d'un outil pérenne d'observation et de pilotage des politiques publiques. Cette démarche doit en effet être conçue sur un temps long et marquée par différentes temporalités :

- chaque année, une présentation des évolutions des indicateurs aura lieu lors des orientations budgétaires ;
- tous les deux ans, ces données pourront être enrichies des résultats de l'enquête ;
- au bout de deux années d'exercice, une évaluation de cette démarche devra être menée ;
- à moyen terme, des supports et des méthodes pourront être développés pour essaïmer cette démarche sur les territoires ;
- après cinq années, une ré-interrogation du référentiel du bien vivre en Bretagne pourra être réalisée, afin de s'assurer que les composantes identifiées lors du premier exercice demeurent pertinentes.

3. Quelques points d'attention

Le bon déroulement de cette démarche appelle à prendre en compte plusieurs points de vigilance et à anticiper certaines interrogations.

En 2018, la chercheuse Myriam Cau écrivait à propos du travail de définition d'indicateurs de développement humain durable par la Région Nord-Pas-de-Calais : « *La mise en avant de ces indicateurs n'allait pas de soi. Des politiques pouvaient craindre que de mauvais indicateurs ne soient mis au compte de l'action régionale, alors que la Région n'était en mesure d'intervenir que sur quelques axes de ses propres politiques publiques et que nombre de responsabilités lui étaient extérieures. Pourtant, afficher les mauvais indicateurs de santé de notre région, héritage de son passé industriel et social, c'était regarder en face une réalité qui n'autorisait pas le statu quo* »⁴⁴.

En ce sens, il apparaît essentiel d'acter que l'évolution des données statistiques relatives au bien vivre et au bien-être de la population en Bretagne ne relèvera pas de la seule responsabilité du Conseil régional de Bretagne ou des collectivités impliquées. Ces institutions peuvent agir efficacement pour améliorer les conditions de vie en région, mais leurs actions ont des effets croisés sur les territoires et de nombreux facteurs dépendent moins directement d'interventions publiques.

De plus, bien que cela semble parfois politiquement délicat, **le CESER rappelle la nécessité de disposer en région de données publiques d'observation territorialisées**. Certes, des territoires pourront afficher dans certains domaines de moins bons résultats que d'autres, mais au-delà des tentations de comparaison ou d'instrumentalisation qu'elles peuvent

⁴⁴ Myriam Cau, [Nord-Pas-de-Calais : une démarche ambitieuse mais fragile](#), Revue projet n°362, février 2018.

susciter, ces données sont essentielles et doivent être publiques, puisqu'elles permettent d'établir des diagnostics, indispensables à la compréhension et l'orientation des politiques publiques.

Outre ces aspects, le CESER relève trois autres points d'attention :

- l'importance de **replacer les données statistiques et d'enquête lors de leur diffusion dans le contexte conjoncturel du moment**, afin de pouvoir s'interroger sur ce qui relève de tendances longues, de ce qui peut être directement relié à l'actualité du moment ;
- la nécessité de penser la **bonne articulation de ce dispositif avec le développement d'autres outils de gestion et de pilotage**, comme le budget vert⁴⁵ ou le rapport égalité femme-homme⁴⁶, qui donnent également lieu à une présentation lors du débat d'orientations budgétaires ;
- en ce qui concerne **le coût d'une telle démarche**, le CESER a conscience qu'il ne sera pas neutre, mais il considère que cela participe d'un changement de paradigme indispensable au sein du Conseil régional et que cette évolution favorisera en retour une amélioration de la pertinence et de l'efficacité des politiques publiques.

⁴⁵ Le budget vert correspond à l'évaluation du budget de la collectivité sous le prisme de six enjeux environnementaux.

⁴⁶ Il s'agit d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il doit être présenté annuellement avant les débats sur le projet de budget.

Conclusion

Si le PIB ne permet pas d'appréhender les richesses non marchandes, comment les prendre en compte dans l'élaboration de nos politiques publiques ? Dans un contexte de transitions, il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à la construction de nouvelles mesures.

Leur définition pourrait bien sûr être la mission de quelques expert·es dans un calendrier et un budget resserrés, mais un tel mode opératoire ne semble pas à la hauteur du défi : repérer les zones d'ombre de l'observation et éclairer le Conseil régional sur les préoccupations des citoyen·nes nécessitent de se donner les moyens de traiter le « hors-champ »⁴⁷. Pour que ces mesures soient pertinentes, légitimes et pérennes, le CESER propose donc au Conseil régional de Bretagne de les élaborer au travers d'une démarche partenariale, telle que détaillée dans cette étude.

Si le Conseil régional décide de se saisir de ces propositions, il disposera à terme d'un cadre d'observation cohérent, mobilisable aux différentes étapes d'élaboration des politiques publiques. Outils d'analyse et de pilotage, mais également de dialogue et de démocratie, les indicateurs qui en résulteront permettront d'appréhender de manière transversale la pluralité des conditions nécessaires au bien vivre en Bretagne. Ils deviendront des éléments structurants de la prise de décision régionale. Cette démarche pourra essaimer et contribuer à éclairer autrement les politiques publiques des collectivités.

Reste qu'une fois cette boussole construite, un cap devra encore être déterminé et suivi. S'il souhaite prolonger ce travail, le Conseil régional pourra alors définir pour chacun de ces indicateurs, des seuils à respecter et des objectifs à atteindre collectivement en région dans un contexte sociétal réévalué régulièrement.

⁴⁷ Cette formulation est inspirée de l'intervention d'Hélène Clot, directrice stratégie, innovation et relations citoyennes de Grenoble Métropole, lors du séminaire sur la mesure du bien-être le 10 octobre 2023.

Bibliographie indicative

Revues

- *Revue Projet* n°393, Richesse, les nouveaux indicateurs, avril-mai 2023.
- *Revue Projet* n°362, Comment mesurer le bien vivre ? janvier 2018.
- *Revue de l'OFCE* n°145, Mesurer le bien-être et la soutenabilité, janvier 2016

Articles

- Delahais Thomas, Fiona Ottaviani, Annabelle Berthaud & Hélène Clot, [Bridging the gap between wellbeing and evaluation: Lessons from IBEST, a French experience](#), *Evaluation and programm planning* n°97, 2023.
- Jany-Catrice Florence, Dominique Méda, La post-croissance, mais avec quels indicateurs ?, *L'économie politique* n°98, 2023.
- Laurent Éloi, [Pour une Europe du bien-être](#), *Revue de l'OFCE*, n°158, 2018.
- Le Roy Anne & Fiona Ottaviani, [La diversité des expériences locales d'indicateurs alternatifs : une étape nécessaire ?](#), *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2015.
- Le Roy Anne & Fiona Ottaviani, [Quand la participation bouscule les fondamentaux de l'économie. La construction participative d'indicateurs alternatifs locaux](#), *Participations* n°18, 2017.
- Méda Dominique, [Promouvoir de nouveaux indicateurs de richesse : histoire d'une « cause » inaboutie](#), *Fondation Maison des sciences de l'homme*, 2020.
- Ottaviani Fiona, Sustainable Well-Being Indicators and Public Policy: A Cluster Analysis, *Forum for Social Economics*, 2022.
- Michel Renault, [Une approche transactionnelle des démarches d'élaboration participative d'indicateurs sociétaux. La méthode du Conseil de l'Europe](#), *Innovations* n°49, 2016.

Thèses

- Ottaviani Fiona, Thèse de doctorat, [Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation](#), 2015.
- Pagnon Félicien, Thèse de doctorat, [Après la croissance : Controverses autour de la production et de l'usage des indicateurs alternatifs au PIB](#), 2022

Etudes et rapports

- AUDIAR, [Indicateurs de bien-être, Etat des lieux](#), étude intégrale, décembre 2016.
- AUDIAR, [Indicateurs de perception des habitants](#), l'état du consensus sur les modalités de construction des indicateurs de bien-être, Synthèse de l'étude, avril 2017.

- ADEUPA, [La qualité de vie selon les habitant·es de Brest Métropole](#), avril 2022
- CESE, Rapport annuel sur l'état de la France, [Face au choc, construire ensemble la France de demain](#), rapporteurs Hélène Fauvel et Benoît Garcia, mars 2021.
- CESE, Rapport annuel sur l'état de la France, [Changer de boussole pour dépasser l'urgence et préparer l'avenir](#), rapporteurs Julia Grimault et David Meyer, octobre 2022.
- CESE, Rapport annuel sur l'état de la France, [Inégalités, pouvoir d'achat, éco-anxiété ; agir sans attendre pour une transition juste](#), rapporteure Marianne Tordeux Bitker, octobre 2023
- Fargeon Valérie, Pierre Le Quéau, Anne Le Roy, Claudine Offredi, Fiona Ottaviani, [IBEST, Construction et représentation des indicateurs d'un bien être soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise](#), Rapport final, janvier 2016

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes auditionnées dans le cadre de ce travail. *NB. Les titres et les mandats mentionnés sont ceux des personnes au moment de leur audition.*

Benoît GARCIA	Vice-président du Conseil économique, social et environnemental, rapporteur du Rapport annuel sur l'état de la France en 2021
Isabelle HUYNH	Administratrice de la commission permanente Economie et Finances (ECOFIN), Conseil économique, social et environnemental
Fiona OTTAVIANI	Enseignante-chercheuse en économie, Grenoble Ecole de Management
Félicien PAGNON	Chercheur associé, Université Paris Dauphine – PLS

Nous remercions aussi toutes les personnes ayant apporté des contributions écrites et des informations complémentaires.

Clément BADER	Chargé d'analyses statistiques et de la connaissance territoriale, Conseil régional de Bretagne
Dorig BRUNO	Chargé de mission en évaluation des politiques publiques, Rennes Métropole
Vincent HONORE	Chef du service de l'évaluation, du contrôle de gestion et de la performance, Conseil régional de Bretagne
Quentin JEGOU	Chargé de l'évaluation des politiques régionales et du contrôle de gestion, Conseil régional de Bretagne
François LEURS	Directeur Politiques sociales et urbaines, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
Stéphane MEVEL-VIANNAY	Chef de projet GéoBretagne, Conseil régional de Bretagne
Bérénice THOUIN	Chargée d'étude Développement et coopérations, Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Nous réitérons également nos remerciements à l'ensemble des personnes auditionnées pour la première partie de l'étude, publiée en juin 2022. Leurs interventions ont également contribué à élaborer cette seconde partie.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de saisine du Président du Conseil régional de Bretagne



Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Conseil Economique Social
et Environnement de Bretagne
A 2021 0174
15 OCT. 2021

Action Pdt

Copie F1
P4

Monsieur Patrick CARE
Président du CESER

7 rue du général Guillaudot
35000 RENNES

Rennes, le 13 OCT. 2021

Monsieur le Président, *Cheer Patrick,*

Dans le prolongement de nos échanges et des réflexions partagées avec le bureau du CESER, dont j'ai apprécié la franchise et la qualité, je souhaite par cette lettre vous préciser l'esprit de la proposition faite à votre assemblée de travailler sur deux enjeux démocratiques majeurs. Enjeux démocratiques sinon révélés, certainement mis en exergue par les dernières élections régionales et l'abstention massive de nos concitoyens.

L'effondrement de la participation électorale interroge et interpelle évidemment l'élu que je suis. S'il n'y a pas de fatalité, force est de constater que, en dépit des efforts des uns et des autres, la tendance est ancienne et s'accélère. Je ne peux me résoudre à ce que coexistent deux Bretagnes qui ne se parleraient plus et finiraient même par s'ignorer : celle des institutions d'une part et celle des individus, de moins en moins citoyens, dans un autre univers.

Cette regrettable situation appelle des réponses multiples, sans doute innovantes et certainement complexes. Il me semble souhaitable d'avancer sur deux registres.

Le premier est celui de la mesure de « l'état de santé » ou de la « richesse durable » de la Bretagne, de la capacité à mieux apprécier la qualité et la durabilité de son développement pour mieux orienter les politiques publiques. Aussi ai-je proposé que soit élaboré un nouvel indicateur économique alternatif qui évaluerait la trajectoire de développement de la Bretagne, en y intégrant pleinement des dimensions sociales et environnementales adaptées à la réalité bretonne. Avec un objectif : un progrès mieux partagé.

Il ne s'agit pas ici d'un exercice académique, mais de se donner les moyens de mieux comprendre, analyser, et traduire dans nos politiques publiques et leur mise en oeuvre les préoccupations de nos concitoyens et les conditions de leur épanouissement. C'est en cela qu'il s'agit aussi d'un enjeu démocratique.

Le second registre est celui de la participation citoyenne à la vie de notre démocratie locale. Comment en finir avec un système dans lequel la parole citoyenne ne serait sollicitée que tous les 6 ans, quand il s'agit de voter. Comment mettre un terme à ce lent mais inexorable éloignement entre la représentation et nos concitoyens ? Comment renouer un lien de confiance, et plus largement restaurer l'intérêt de tous pour la res publica ? En complément de la démocratie représentative, comment renforcer la participation sans opposer l'une à l'autre ? Et à côté des instances de participation que sont le CESER, les conseils de développement ou d'autres lieux et espaces institutionnels, comment faire vivre de nouvelles formes d'expression et de débat ?

J'ai proposé qu'un travail soit engagé pour ouvrir des pistes nouvelles autour d'une « chambre citoyenne régionale ». Il me semble important, et notre échange le confirme, de ne pas s'enfermer dans une acception classique de cette formule. Il ne s'agit sans doute pas de créer un nouvel organe qui risquerait de complexifier encore le paysage, mais d'inventer de nouveaux modes de participation souples, adaptés aux enjeux, mobilisables dans des géométries variables.

Sur ces deux propositions, je vous confirme mon souhait que le CESER breton puisse porter une réflexion et nous fasse des préconisations. Vous pourriez notamment :

- Réaliser un travail de prospection des pratiques innovantes existantes, en France, en Europe et dans le monde.
- Analyser ce qui a déjà été mis en place et fonctionne en Bretagne, dans nos territoires.
- Identifier aussi les échecs ou les difficultés rencontrées dans les expérimentations passées.
- Dresser un champ des possibles sur chacun de ces deux sujets.
- Identifier les risques ou pièges à éviter dans de telles démarches (complexité, lourdeur, technicité excessive...) et es principes vertueux à retenir

Afin que vos travaux soient pleinement utiles à ce que le Conseil régional voudra engager pour aboutir à des projets opérationnels, je suggère que vous puissiez travailler en deux temps. Le premier pourrait vous conduire à dresser les éléments de l'état des lieux et quelques grandes orientations générales, permettant de cadrer le projet.

Ce premier temps pourrait faire l'objet d'un rapport intermédiaire et aboutir, au printemps 2022, à une rencontre de travail entre CESER et Conseil régional pour débattre de ces éclairages, préciser le projet, en confirmer l'intérêt avant que ne s'engage une seconde phase de travaux, plus opérationnels.

J'ai confié le suivi de ces questions à Stéphane Perrin et lui demande d'être votre interlocuteur. Il sera appuyé dans mon cabinet par Armand Gosmes et à la DGS par François-Nicolas Sourdat. Ce dernier se tient à votre disposition pour contribuer, comme je l'ai suggéré lors de nos échanges à l'écriture du premier cahier des charges de vos travaux.

Ce chantier est important. Il est aussi stimulant. Je crois également que notre responsabilité est importante : il nous faut répondre à cette attente et il faut le faire avec détermination, sans craindre les idées neuves.

Convaincu que vous partagerez cet état d'esprit,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'expression de mes salutations distinguées.

*Merci de votre implication sur ces
sujets importants.*

Loïc CHESNAIS-GIRARD



Annexe 2 : Indicateurs proposés à l'issue de l'expérimentation IBEST

	Indicateurs
Travail-Emploi	Taux de satisfaction à l'égard de son travail
	Pourcentage de personnes ressentant un sentiment d'injustice salariale
	Indice de Gini
Affirmation de soi et engagement	Part des personnes ayant le sentiment d'avoir le contrôle de leur vie
	Pourcentage des personnes ayant confiance en autrui
	Pourcentage des personnes ayant confiance dans le système éducatif
	Part des personnes impliquées dans une association participation à des mobilisations collectives
	Pourcentage de personnes participant à des évènements culturels
Démocratie et vivre ensemble	Education tout au long de la vie
	Pourcentage des personnes ayant confiance dans les institutions
	Part des personnes ayant une possibilité de recours social
	Taux d'entraide
Environnement naturel	Indicateurs relatifs au frein à la participation
	Taux de logement bien isolé dans l'agglomération
	Taux de personnes triant toujours leurs déchets
	Part des transports doux dans le déplacement domicile-travail au lieu de résidence en %
	Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)
	Pourcentage de test positif concernant la qualité bactériologique de l'eau de consommation courante
	Indice de la qualité de l'air
	Pourcentage de personnes trouvant leur quartier sale ou pollué
Indicateur sur la biodiversité	
Santé	Taux de personnes ayant une santé juste ou mauvaise non suivies médicalement
	Part des personnes stressées
Accès et recours aux services publics	Taux de personnes déclarant ayant un bon accès physique aux commodités
	Taux de personnes à faibles revenus (seuil de pauvreté) ne bénéficiant pas d'aides sociales
Le temps et le rythme de vie	Pourcentage de personnes mettant moins d'une demi-heure pour se rendre à leur travail
	Part des personnes en situation d'équilibre de leurs temps d'activités
L'accès durable aux biens de subsistance	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur l'alimentation
	Part des logements suroccupés
	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur les soins médicaux
	Pourcentage des personnes en dessus du seuil de pauvreté
	Taux d'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement

Données d'enquête
 Données administratives
 Données non renseignées

Source : Fargeon Valérie, Pierre Le Quéau, Anne Le Roy, Claudine Offredi, Fiona Ottaviani, IBEST, Construction et représentation des indicateurs d'un bien être soutenable et territorialisé dans l'agglomération grenobloise, Rapport final, janvier 2016. p. 168.

Interventions en séance plénière

Nombre de votants : 100

Ont voté pour la synthèse : 100

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Loïc GUINES (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Jean CABARET (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Gilles MARECHAL (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Anne-Françoise MENGUY (CRPMEM), Agnès BARBE (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Sylvie GOURVIL (CRMA), Jean-Michel GOUEDARD (CRMA), Nelly BUDET (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Cathy VALLEE (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBÉ (Bretagne Pôle Naval), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Cécile MAISONNEUVE (SER-FER), Samuel BRICARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Béatrice FRISONI (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Yves LAURENT (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Elisabeth MAIGNAN (CFDT), David RIOU (CFDT), Vincent VILARD (CFDT), Christine ZIMMERMANN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Michel FRANCOMME (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Julie MASSIEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Céline BONY (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Sylvie BOURBIGOT (SOLIDAIRES), Gérard HURE (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Justine KERSALE (Planning familial), Laurent FONTENELLE (FCPE), Laëtitia BOUVIER (JA), Quentin TIREL (Fédé B-FAGE-UNEF), Yannick MORIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Michelle LE ROUX (FAS), Jean-Claude THIMEUR (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Dominique PIRIO (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (ATD Quart-Monde), Manuel DE LIMA (Réseau Bretagne Solidaire), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Mutualité française), André DE DECKER (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Eric HITTI (Universités de Bretagne), Valérie MAZAURIC (IFREMER), Hélène LUCAS (INRAE), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne),

Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Pierre BAGEOT (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne Vivante – SEPNB), Aude POCHON (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Anne-Françoise PALMER LE GALL (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Cette synthèse a été adoptée à l'unanimité

Intervention de Stéphane CREACH
Comité régional CGT de Bretagne

Cette nouvelle production du CESER complète d'autres qui ont comme point commun l'adoption d'une vraie démarche sincère pour un certain idéal, démocratique et libre, permettant de vivre ensemble, dans la Paix et avec des chances égales pour quiconque. Les notions « ensemble et partout » étaient pour la CGT complémentaires du bien-être et bien-vivre.

Le titre de cette étude en réponse à la saisine du Président du Conseil Régional est de ce point de vue évocateur de l'ambition partagée, fruit de ce travail commun. C'est un hasard bien sûr que notre session se déroule dans un calendrier international faisant de l'urgence climatique, à travers la COP 28, une urgence non sous traitable. C'est peut-être « oublié » mais une autre Conférence mondiale, celle sur la biodiversité, il y a un an, a fixé des objectifs pour 2030. Si « une » (COP) sur la réponse sociale eut complété cet alignement des planètes, nous aurions pu se dire qu'enfin les bases d'un nouvel ordre mondial commençait, mais il faut croire que les tenants du Capital peuvent se transformer « en peintres verts » ou « amateurs de reptiles » pourvu que leur essentiel ne change pas.

Pour la CGT, dans le « parler vrai » il faut insister sur les responsabilités qui ne sont pas toutes les mêmes. Celles du système capitaliste porte en lui cet outrage puisque c'est dans son principe d'existence : l'exploitation humaine et de la nature forment une seule et même matrice. Dans beaucoup de débats, il est mis en évidence un espoir envers la jeunesse. Sous-traiter aux générations futures les conséquences de la médiocrité de celle actuelle n'est pas seulement de la négligence ou de la désinvolture, c'est la préméditation et l'organisation du chaos en toute connaissance de cause et la CGT n'est pas du tout adepte de la position « après-nous le déluge ».

Mesurer autre chose que la richesse financière, monétaire, ou la marchandisation des biens et des personnes, c'est se poser la question qu'il faille justement déterminer la valeur de « cette autre chose ». Pas pour faire joli dans le décor du cinéma du Monde, mais pour inverser l'ordre des plans qui passent à l'écran. Et au passage changer le classement « méritoire » des actrices et acteurs dans leur rôle. Le figurant n'est plus celle ou celui que l'on croit !

Ainsi, le CESER dit clairement que dans un contexte de transitions il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à de nouvelles mesures. Encore faut-il s'accorder sur ce que l'on souhaite mesurer ? C'est tout l'enjeu développé dans ce travail qui, je l'insiste pour la CGT, ajoute une pièce au puzzle commencé de longues dates par notre Conseil mais qui s'est largement peaufiné depuis le début de ce mandat qui s'achève. En réponse à de nombreuses crises certainement, mais aussi en anticipation comme le rapport de 2017 qui jetait les bases du changement à opérer certes avec un regard que certaines et certains avaient jugé anthropocentré autour de la réponse à apporter sur la qualité de vie humaine. C'est en partie vrai, l'explication est dans le début de cette intervention.

Vouloir éclairer autrement les politiques publiques c'est vouloir assurément qu'elles soient capables d'inverser des priorités. L'urgence sociale c'est une urgence humaine dans celle du vivant pour inverser la mécanique des priorités. Ainsi, l'aggravation des inégalités socio-

économiques, qui s'était déjà fortement exprimée lors du mouvement des Gilets Jaunes, sans trouver de réponse, reste bien d'actualité même si dans les priorités planétaires l'urgence climatique est indéniablement à la conjonction d'un choix « pour ou contre » un avenir vivable de la planète bleue. Si le Conseil Régional décide de se saisir des propositions du CESER sur ce qu'il estime devoir faire, il disposera à terme d'un cadre d'observation cohérent dont le CESER a indiqué, dans son travail, les étapes clés ainsi que les contributeurs (que le schéma de la plaquette résume bien). Les outils proposés sont de possibles instruments d'une autre manière d'agir pour changer la direction à prendre pour la réponse aux besoins sociaux et environnementaux.

La CGT ne peut qu'encourager à oser vouloir changer les cadres de pensée et réellement faire de la culture du débat, non biaisé, un apprentissage à vivre mieux par la transformation des politiques publiques au service du bien commun.

Intervention de Marie-Pascale DELEUME
Association Eau et Rivières de Bretagne

J'interviens au nom d'Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et du Réseau Cohérence.

Nous remercions le CESER pour son étude sur la mesure du bien-être et du bien-vivre en Bretagne. Celle-ci propose la mise en œuvre d'une démarche visant à comprendre « l'état de santé » de la Bretagne, en dépassant les habituels critères de mesure tels que le PIB et en tenant compte de facteurs essentiels, sociaux et environnementaux. La démarche se fonde aussi sur une approche participative et partenariale, ce que nous soutenons fortement.

En effet c'est un des piliers démocratiques que d'intégrer les principaux utilisateurs finaux des politiques publiques, que sont les citoyens d'un territoire, à la définition des indicateurs mesurant ce qu'ils vivent vraiment, dans le concret de leurs vies souvent complexes. Nous pensons que cette approche, impliquante pour les citoyens et toutes les collectivités qui souhaiteront s'associer, sera beaucoup plus éclairante et riche que des approches descendantes et parfois « hors sol », conduites par seuls quelques spécialistes.

Dans les associations, les bénévoles sont les sentinelles de ce qui se vit au quotidien, par exemple pour nos associations environnementales : observation et mesure de la biodiversité, observation de la modifications des paysages, des pratiques vertueuses pour l'environnement et le bien-être humain, mais aussi des dégradations et des pollutions néfastes à la santé physique et mentale des breton.nes. Nous ne cessons d'alerter ainsi, et demandons de toujours renforcer le dialogue sociétal (ici environnemental) par cette « expertise citoyenne » de ceux qui vivent concrètement sur le terrain et connaissent les situations problématiques mais aussi, souvent, les solutions pour y remédier.

La démarche proposée par le CESER est intéressante car elle propose d'associer un large panel de citoyens, d'organisations et de collectivités à la conception même de ces nouveaux indicateurs sociaux et sociétaux. Nos associations seront heureuses d'apporter leur éclairage.

Nous espérons que le Conseil régional s'emparera de cette proposition et mettra en œuvre les moyens nécessaires pour engager cette démarche de manière opérationnelle.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1	7
Développer des indicateurs alternatifs au PIB : oui, mais comment ? Les choix du CESER	
1. Pour une démarche centrée sur le bien-être et le bien vivre ensemble, partout en Bretagne : la construction d'un référentiel partagé	8
2. Pour une démarche participative et partenariale, condition de pertinence et de pérennité	13
3. Pour une démarche d'observation de la diversité des situations individuelles et territoriales, à essayer en région	16
4. Pour la création d'outils de décision publique s'inscrivant dans le fonctionnement des institutions de manière durable et régulière	18
Chapitre 2	21
Pour une démarche partenariale de mesure du bien-être et du bien vivre en Bretagne	
1. Une démarche partenariale associant les citoyen·nes dans leur diversité	21
2. Une démarche en plusieurs étapes	23
2.1. Le lancement de la démarche	25
2.2. L'identification des composantes du bien vivre sur les territoires	25
2.3. La recherche et la construction de nouvelles mesures	26
2.4. La présentation et la mise en débat de « regards statistiques et citoyens »	28
2.5. L'institutionnalisation et l'essaimage de la démarche	29
3. Quelques points d'attention	29
Conclusion	31
Bibliographie indicative	33
Remerciements	35
Annexes	36
Annexe 1 : Lettre de saisine du Président du Conseil régional de Bretagne	36
Annexe 2 : Indicateurs proposés à l'issue de l'expérimentation IBEST	38
Interventions en séance plénière	39
Table des matières	43

À la demande du Président du Conseil régional, le CESER a poursuivi la réflexion qu'il avait engagée dans l'étude « *Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne* ». Dans ce second volet, il répond aux questionnements formulés dans sa première contribution et propose une méthode opérationnelle.

Faut-il développer de nouveaux outils de mesure en région ? Oui ! Dans un contexte de transitions, il est plus que jamais nécessaire de s'atteler à la construction de mesures intégrant les richesses non marchandes, ainsi que les questionnements sur la soutenabilité sociale et environnementale de nos modes de vie.

Pour qui, pour quoi ? Pour que l'ensemble des citoyens et acteurs régionaux puissent appréhender les réalités parfois méconnues des territoires, les besoins et les souhaits de la population dans sa diversité, et ainsi mieux éclairer la prise de décision politique.

À quel sujet ? Le bien-être et le bien vivre en Bretagne. Parce que ces notions simples permettent d'appréhender de manière concrète et transversale la pluralité des conditions nécessaires au développement humain.

Comment et avec qui ? Pour le CESER, la définition de nouveaux indicateurs ne peut pas être une prérogative d'expert·es. Il propose donc une démarche partenariale et participative, détaillée étape par étape et à essayer dans les territoires.

Ce processus devra permettre de construire des « *regards statistiques et citoyens* », qui pourront être présentés chaque année, lors des débats sur la définition du budget régional.

CESER / BRETAGNE / DÉVELOPPEMENT DURABLE / ÉVALUATION / DÉMOCRATIE

Les rapports du CESER peuvent être :

- Téléchargés sur le site Internet
- Envoyés gratuitement sur demande
- Présentés publiquement sur demande



CESER
Conseil économique, social
et environnemental régional

7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 – 35 069 Rennes Cedex
T. 02 99 87 18 75 • contact@ceser.bretagne.bzh
🐦 twitter.com/ceserbretagne • ceser.bretagne.bzh